

Document d'assemblées
générales annuelles
régionales

Février
2023



**BOUVILLON
D'ABATTAGE**

**BOVIN DE RÉFORME
ET VEAU LAITIER**

VEAU DE LAIT

VEAU D'EMBOUCHE

VEAU DE GRAIN



Les Producteurs
de bovins du
Québec
bovin.qc.ca





Le plus important regroupement d'encans d'animaux vivants de l'est du Canada

SAINT-ISIDORE

M. Edoardo Maciocia
Directeur

2020, rang de la Rivière
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Téléphone : 418 882-6301
Sans frais : 1 866 839-9475
Télécopieur : 418 882-0731
maeq@globetrotter.net

SAINT-HYACINTHE

M. Mario Maciocia
Directeur

5110, Rue Martineau,
St-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9
Téléphone : 450 796-2612
Sans frais : 1 877 796-2612
Télécopieur : 450 796-2298
reseauencanquebec@cgocable.ca

DANVILLE

M. Edoardo Maciocia
Directeur

1451, Rte 116,
Danville (Québec) J0A 1A0
Téléphone : 819 839-2781
Télécopieur : 819 839-3849
encan@qc.aira.com



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

ACTIVITÉS EN 2022

1. MARCHÉS	5
2. SÉCURITÉ DU REVENU	5
3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES	7
4. AFFAIRES CANADIENNES	7
5. BIEN-ÊTRE ANIMAL	7
6. PROGRAMMES QUALITÉ ET PROGRAMME BŒUF DURABLE	7
7. PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES 2019-2024	8
8. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE	9
9. PROJETS DE RECHERCHE	10
10. GESTION INTERNE	10

SECTION 2

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2022

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	12
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	17
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT ET DE VEAUX DE GRAIN – SECTION COMMUNE	24
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	28
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	31
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	36

SECTION 1

ACTIVITÉS EN 2022

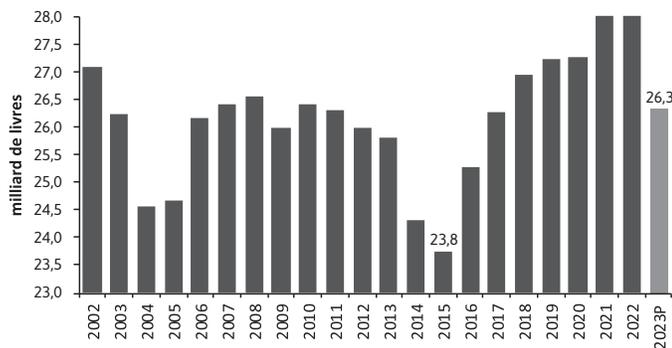


1. MARCHÉS

Après cinq années d'expansion, où 2,6 millions de têtes de vaches de boucherie se sont ajoutées, le cheptel américain est entré dans une phase de contraction qui dure depuis 2019. Au 1^{er} janvier 2022, le nombre de vaches de boucherie a diminué de 2 % par rapport à 2021 et de 5 % par rapport au pic de 2019. Avec la sécheresse toujours en cours dans plusieurs régions productrices, la liquidation de cheptel devrait se poursuivre en 2023. Au Canada, la baisse de cheptel se poursuit. Depuis 2005, le Canada a perdu plus du tiers de son cheptel vache-veau. Au 1^{er} janvier 2022, on dénombrait 3,6 millions de vaches de boucherie en inventaire, soit une baisse de 2 % par rapport à 2021.

Après trois années de liquidation marquées par une abondance de viande bovine, la filière devrait subir l'impact de la diminution du cheptel. La production de viande bovine aux États-Unis devrait baisser et avoisiner 26,3 milliards de livres en 2023.

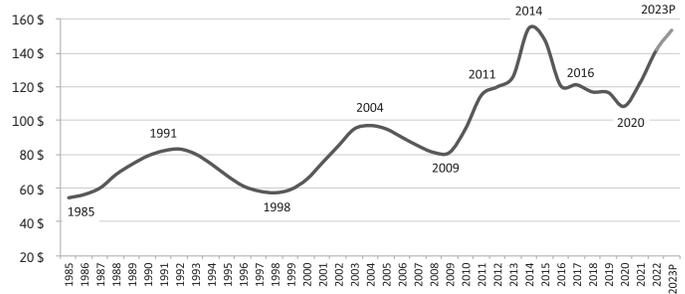
Figure 1. Production de viande bovine aux États-Unis



Sources: USDA et WASDE

Malgré un essoufflement au dernier trimestre, la demande nord-américaine pour la viande de bœuf a été remarquable tout au long de l'année. Pour 2023, on prévoit un léger repli de la demande, notamment en raison de l'hyperinflation et des craintes de récession. À mesure que les revenus disponibles accumulés pendant la COVID-19 s'épuisent, les hausses successives des taux d'intérêt diminueront certainement le pouvoir d'achat des consommateurs et nuiront à la demande de certaines coupes de bœuf. Toutefois, la chute de la production devrait compenser la baisse de la demande et soutenir les prix aux producteurs.

Figure 2. Cycle de prix des bovins aux États-Unis (\$ US/100 lb vif)



Sources: USDA et prévision Cattlefax

Après deux années de COVID-19, 2022 a été une année de transition vers une nouvelle réalité. Le nombre d'abattages de bovins dépasse désormais les niveaux atteints avant la pandémie. L'ajout fréquent de quarts de travail de fin de semaine a été nécessaire pour faire face à la liquidation agressive des bovins de réforme. Malgré l'abondance de l'offre, le prix des coupes a tenu bon. Pendant que la demande nord-américaine s'essouffait, l'appétit des consommateurs internationaux pour la viande bovine nord-américaine n'a cessé de croître. Pour les producteurs, la hausse des abattages et le rattrapage des retards accumulés dans les cédules de mise en marché ont permis de rééquilibrer le rapport de force avec les abattoirs. La part du producteur dans le prix au détail a donc augmenté, passant de 37 % en 2021 à 40 % en 2022 (USDA).

Pour 2023, il y a quelques raisons d'être optimiste malgré la persistance d'une inflation élevée et le risque de récession particulièrement élevé pour les économies avancées. La demande mondiale de viande rouge devrait rester ferme. L'augmentation de la consommation des pays asiatiques devrait compenser la baisse attendue en Amérique du Nord et en Europe. Quant à l'offre, l'augmentation de la production prévue au Brésil, en Australie et au Mexique ne devrait pas suffire pour compenser la baisse de la production attendue aux États-Unis, en Europe et au Canada. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande maintiendra le prix des coupes à des niveaux élevés, laissant ainsi de confortables marges dans la filière. En absence de toute contrainte majeure (climatique, logistique ou sanitaire), les producteurs devraient être en mesure d'aller chercher une plus grande part du dollar du consommateur.

2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité du revenu visent à stabiliser les revenus des entreprises et à aider les producteurs à mieux traverser les creux du marché. Un environnement d'affaires plus stable et prévisible permet aux entreprises d'opérer dans des conditions plus propices à leur développement et d'entraîner des retombées économiques pour l'ensemble du Québec.

ACTIVITÉS EN 2022

Modifications au Programme ASRA dans les secteurs veau d'embouche et veau de grain

À compter du 1^{er} janvier 2023, les modifications suivantes sont apportées aux modalités du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les produits Veaux d'embouche et Veaux de grain.

Veaux d'embouche :

- Il est désormais possible d'obtenir des poids réels de vente à des sources de poids non reconnues. Pour ce faire, vous devez :
 - Déclarer les poids de vente à Attestra;
 - Fournir des preuves de pesées et factures à votre centre de services de La Financière agricole du Québec (FADQ) pour vérification et acceptation de l'admissibilité de la transaction au besoin.
- **À partir du 1^{er} janvier 2023**, aucun poids estimé et limité à 450 lb ne sera accordé aux veaux vendus à des sources non reconnues sans pièces justificatives conformes. Dans ces cas, les veaux resteront inadmissibles au Programme ASRA.
- Seules les femelles de reproduction de type boucherie en inventaire, âgées de 22 mois ou plus et de moins de 18 ans seront admissibles dans le volume assurable des adhérents. À compter de l'année d'assurance 2024, l'âge maximal pour les vaches assurables passera de 18 ans à 16 ans. Cette implantation graduelle de la mesure de limitation d'âge vise à offrir une période transitoire d'un an pour les femelles âgées de 16 à 18 ans.
 - À la suite du retrait des vaches de 16 ans et plus, la taille de la ferme type du modèle en cours passe de 116,2 à 112,7 vaches. Tous les autres paramètres du modèle sont inchangés. **Malgré cette limitation sur l'âge maximal des vaches assurables, tous les veaux, y compris ceux issus de vaches de plus de 16 ans, demeurent admissibles aux deux tiers de la compensation versée sur les kilogrammes de veaux vendus.**

Veaux de grain :

Le poids carcasse des veaux de grain est passé de 397 à 419 livres au Canada. À la suite de cette nouvelle définition du veau et conformément aux règles du Programme ASRA, la FADQ a procédé à une révision du modèle d'assurance en cours pour le produit Veaux de grain. Les modifications apportées au modèle sont résumées dans le tableau suivant.

Modèle 2018	Ancienne définition	Nouvelle définition
Nombre de veaux engraisés (veaux admissibles)	732,7	796,75
Nombre de veaux « Over weight » (veaux)	73,9	10,15
Poids de sortie (kg carcasse chaude)	167,42	168,75
Volume de production total (kg carcasse chaude)	122 688	134 401

Réseau canadien des coûts de production vache-veau

Les résultats du coût de production national pour le veau d'embouche sont disponibles sur le site web de Canfax. Jusqu'à maintenant, 48 systèmes de production sont étudiés, dont sept au Québec. Pour 2021, le coût de production national est de 1 529 \$/vache. Les sept entreprises modèles étudiées au Québec affichent un coût de production de 1 672 \$/vache, soit 143 \$ de plus que la moyenne nationale (ou 9,4 % de plus). Les résultats ont été présentés au comité de mise en marché des veaux d'embouche en novembre dernier. La présentation est aussi disponible sur l'extranet des producteurs de veaux d'embouche.

En plus de la comparaison entre les provinces canadiennes, les indicateurs créés ont permis de comparer les systèmes de productions canadiens avec ceux des plus grands pays producteurs de bovins à travers le monde.

Actualisation de la rémunération de l'exploitant

Au courant de la dernière année, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et l'ensemble des fédérations spécialisées ayant des productions sous ASRA ont talonné le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministre de l'Agriculture pour que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant se concrétise. Jusqu'à présent, les efforts n'ont pas porté leurs fruits, malgré la rencontre de plusieurs députés de la Coalition Avenir Québec pour les sensibiliser à cet enjeu important.

Rappelons que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant repose sur deux paramètres acceptés par la FADQ, soit :

- le nombre d'heures travaillées;
- les heures de gestion.

Le comité coordination ASRA a pris acte des résultats non probants sur cette demande et verra à trouver les justifications nécessaires aux bonifications du Programme ASRA.

Priorités de travail en 2023

Au cours de la prochaine année, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ), avec les différents partenaires, concentreront leurs efforts à faire avancer les dossiers suivants :

- L'élaboration, l'argumentation et la défense d'un programme de relance de la production de bouvillons au Québec;
- La participation au comité de travail sectoriel pour la réalisation de l'étude de coûts de production veaux de grain pour le Programme ASRA;
- La poursuite des réflexions avec la FADQ sur les pistes d'amélioration du Programme ASRA aux trois produits assurés pour le secteur bovin.

3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES

En 2022, des élections provinciales ont eu lieu au Québec. Les PBQ se sont assurés de bien outiller leurs administrateurs en vue de rencontres avec des députés. Les thèmes retenus font suite à un mini sondage effectué auprès des délégués réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2022 des producteurs de bovins du Québec. Les sujets retenus s'alignaient également avec les positions de l'UPA lors de cette même campagne électorale, soit :

- Protéger davantage notre garde-manger en freinant la décroissance de la production bovine québécoise;
- Accélérer le virage écologique souhaité par tous en bonifiant les programmes de rétribution environnementale et en faisant mieux connaître les bienfaits de la production bovine;
- Favoriser la résilience des entreprises agricoles en actualisant la rémunération de l'exploitant et celle de la main-d'œuvre familiale afin qu'elles reflètent la réalité des producteurs de bovins;
- Faciliter l'accès au capital et bonifier les aides à la relève en augmentant les incitatifs à l'établissement en production bovine.

Ces sujets, et bien d'autres, sont couramment abordés lors d'entretiens réguliers avec l'équipe du MAPAQ. Rappelons que ce cycle de rencontres a été entamé à l'automne 2021 afin que les divers dossiers d'importance pour les producteurs de bœufs et de veaux puissent être abordés. Elles permettent d'assurer des suivis plus assidus et de maintenir un dialogue ouvert.

Au niveau fédéral, les PBQ ont poursuivi les efforts de lobbying en collaboration avec l'Association canadienne des bovins. Un dossier notable sur lequel les PBQ ont travaillé était la demande d'exemption faite à Santé Canada quant à un règlement qui aurait obligé l'apposition d'une étiquette d'avertissement sur les emballages de viande hachée identifiant l'aliment comme étant « riche en gras saturé ». À la suite de représentations soutenues de l'industrie canadienne de la viande, auxquelles les PBQ ont activement participé, la proposition de politique a été annulée pour le bœuf, le veau et le porc haché.

4. AFFAIRES CANADIENNES

L'engagement des PBQ au niveau canadien n'a cessé d'augmenter dans les dernières années. Cela a permis une meilleure visibilité de l'industrie bovine québécoise et d'accroître l'influence des PBQ auprès des autorités gouvernementales canadiennes.

Les PBQ siègent au sein des organismes suivants :

- Association canadienne des bovins
- Agence canadienne d'identification du bétail
- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie
- Agence canadienne de classement du bœuf
- Comité national du programme Verified Beef Production Plus
- Beef Cattle research Council

- Table ronde canadienne sur le bœuf durable
- Table ronde canadienne sur la protéine animale

Par l'entremise des agences de vente des bouillons d'abattage, des veaux de lait et des veaux de grain, les PBQ siègent également aux organismes suivants :

- Association nationale des engraisseurs de bovins
- Association canadienne du veau

5. BIEN-ÊTRE ANIMAL

Bilan sur le transport

Le 20 février 2022 sonnait la fin de l'application progressive du *Règlement sur la santé des animaux partie XII - Transport des animaux* (Règlement). Depuis cette date, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) utilise le processus d'intervention réglementaire normalisé, qui comprend entre autres l'émission de sanctions administratives pécuniaires, et s'assure ainsi du respect de l'entièreté du Règlement.

Le 14 janvier 2022, l'ACIA publiait un communiqué portant sur le Règlement. Elle annonçait une flexibilité de quatre heures additionnelles sur l'intervalle de temps maximal sans accès à l'aliment, l'eau et le repos pour les bovins. L'ACIA s'assurera tout de même que tous les résultats de bien-être animal attendus par le règlement soient atteints. Il faut retenir que cette flexibilité est temporaire. Toutefois, à ce jour, aucune date de fin n'a été annoncée.

Sur recommandation du comité de transport des PBQ, un projet de recherche sur un aliment visant à remplacer l'alimentation lactée durant le transport a été développé. Le projet s'est amorcé en janvier 2022 et les résultats devraient être connus au printemps 2023. Ce projet est financé en partie par les secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier et il a également obtenu un financement de l'ACIA.

Le 16 juin 2022, les PBQ ont organisé un webinaire pour aider les producteurs et transporteurs à mieux identifier les animaux fragilisés et prendre la bonne décision pour son transport. Le webinaire est disponible en rediffusion sur la chaîne YouTube des PBQ au <https://www.youtube.com/watch?v=Uv5Hvbc8MXk&t>. Un aide-mémoire pour guider les producteurs est également disponible sur le site Internet des PBQ au <http://bit.ly/3VW6Xmg>.

6. PROGRAMMES QUALITÉ ET PROGRAMME BŒUF DURABLE

Programme Veau de grain du Québec certifié

Le programme Veau de grain du Québec certifié est obligatoire pour produire et mettre en marché du veau de grain au Québec.

Programme Veau vérifié

Le programme Veau vérifié couvre la production de veaux de lait. En date du 28 novembre 2022, 71 sites étaient certifiés. Cela représente 85 % du volume de production.

ACTIVITÉS EN 2022

Programme Verified Beef Production Plus

Le programme Verified Beef Production Plus (VBP+) couvre la production de bouvillons et vache-veau. En date du 28 novembre 2022, 146 producteurs étaient certifiés. La certification VBP+ est l'un des critères qui permettent à un bovin d'être admissible au programme Bœuf durable des acheteurs.

Pendant l'été 2022, les PBQ ont réalisé un sondage sur le programme VBP+. En tout, 159 personnes y ont répondu. Voici quelques éléments à retenir :

- Les producteurs certifiés VBP+ ont mentionné que le programme leur a permis d'améliorer la gestion des traitements des animaux à la ferme et qu'ils sont fiers d'être certifiés et de faire reconnaître leur travail du point de vue du bien-être animal et de l'environnement;
- Les producteurs qui ont reçu la formation VBP+, mais qui ne sont pas certifiés, ont indiqué que le coût et le peu de rétribution constituent les principales raisons de ne pas avoir adhéré au programme;
- Pour les producteurs qui ne sont ni formés ni certifiés, il semble que ce soit le manque de temps qui les freine.

Les réponses au sondage permettront aux comités de mise en marché et responsables du programme VBP+ d'améliorer le processus de formation et de trouver des façons de rendre le programme plus accessible pour les producteurs.

Programme Bœuf durable

Tout d'abord, rappelons que c'est la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) qui détermine les critères de bœuf durable. Elle a aussi développé le cadre pour la mise en place d'un programme de retraçage des bovins provenant de fermes certifiées VBP+ afin d'assurer un approvisionnement en bœuf durable tout au long de la chaîne de valeur (producteur-naisseur, producteur-finiisseur, abattoir, détaillant/HRI/épicerie). L'un des buts est d'aider le Canada à devenir le premier pays à fournir du bœuf provenant de sources certifiées durables et ainsi être plus compétitif sur le marché mondial.

Pour être admissible au programme Bœuf durable d'un acheteur, l'animal doit avoir vécu uniquement sur des fermes certifiées VBP+. L'année 2022 marque la deuxième année du programme Bœuf durable au Québec. Les PBQ ont signé une entente avec Cargill Ltée afin que son programme de reconnaissance soit appliqué au Québec. Depuis janvier 2021, ce sont plus de 90 producteurs différents, dont les bovins ont été déterminés durables, qui ont obtenu une reconnaissance financière.

7. PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES 2019-2024

Filière bœuf - Rapport d'activités pour l'année 2022

L'année 2022 a relancé la planification stratégique de la filière bœuf. Cette relance a débuté par la nomination d'un nouvel agent de développement au printemps 2022, soit M. Mario Hébert. À la suite d'une tournée de rencontres

et d'entrevues téléphoniques des intervenants clés de la filière, le comité de pilotage a décidé de centrer ses efforts autour de quatre chantiers, soit :

- Assurer le soutien au développement du secteur bœuf;
- Améliorer l'image de la production bovine et de la viande de bœuf;
- Établir la faisabilité d'une filière Bœuf durable;
- Instaurer un projet pilote pour réaliser une chaîne de valeur.

Un comité composé de représentants de chaque maillon de la filière a été mis sur pied pour assurer le suivi des quatre chantiers. Les travaux avancent selon l'échéancier prévu et il règne une ambiance de collaboration constructive entre les participants.

Également, des membres provenant des maillons de la transformation, de la distribution et du gouvernement fédéral se sont ajoutés au comité de pilotage.

Les chantiers se poursuivront en 2023 avec la prolongation du mandat de l'agent de développement jusqu'en septembre 2023.

Filière veau - Rapport d'activités pour l'année 2022

L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de différents projets. Deux rencontres du Forum Veau ont eu lieu. La première a permis de faire un état des lieux des projets après 12 mois et la seconde fut l'occasion de partager les conclusions des derniers projets sectoriels de biosécurité.

L'agent de développement a accompagné les projets ou thématiques suivants :

- Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande;
- Caractérisation du Programme Veau POD;
- Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain;
- Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Étude pilote sur la validation d'un score d'évaluation des lésions de la caillette;
- Appel d'offres pour une analyse de cycle de vie du secteur;
- Appui à l'élaboration d'une stratégie sectorielle de biosécurité (PBQ et Les Producteurs de lait du Québec);
- Exploration de moyens pour approvisionner le secteur en veaux laitiers auprès de races laitières autres qu'Holstein (démarche d'évaluation sommaire des croisements Blanc bleu belge, Charolais, Simmental) avec les associations de race concernées;
- Investigation du rôle de l'alimentation sur le dépôt de gras de couverture en excès des veaux de grain; comprendre le rôle de la ration et mieux l'ajuster.

8. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE

Les chantiers en communication et vie syndicale de la dernière année ont principalement touché la transmission d'informations aux producteurs, la mobilisation, la valorisation et le développement de la production ainsi que la représentation publique. Voici quelques réalisations:

AGA en présentiel et 40^e anniversaire du Plan conjoint

Les PBQ ont tenu leur assemblée générale annuelle en présentiel à l'Hôtel Le Concorde, une première depuis 2019. À cette occasion, le documentaire *Le plan conjoint du bovin - Un levier depuis 1982* a été présenté en grande première lors du banquet. Ce court-métrage, produit par les PBQ à l'occasion du 40^e anniversaire du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint), rappelle les fondements de cet outil unique en Amérique du Nord. Quatre bâtisseurs du Plan conjoint y témoignent de ses réalisations, des défis et des opportunités pour la filière veau et la filière bœuf. Ce court-métrage fut apprécié au plus haut point des participants et a fait l'objet de nombreux commentaires élogieux au sein des instances de l'UPA. Il est disponible sur la chaîne YouTube des PBQ au <https://youtu.be/0gi-qGV3g-o>.

Prix de la gérance de l'environnement

Le Québec a à nouveau présenté une candidature au concours canadien du Prix de la gérance de l'environnement (*The Environmental Stewardship Award* (TESA)). Cette année, l'entreprise québécoise désignée par un comité de sélection des PBQ pour compétitionner au niveau national est Ferme Guayclair. Le prix TESA 2022 a été remporté par l'entreprise Ranch bar 7 de la Colombie-Britannique.

Colloque de l'industrie bovine québécoise

Les PBQ étaient promoteurs du Colloque de l'industrie bovine québécoise – un rassemblement à l'intention de toute l'industrie bovine du Québec. L'événement, tenu le 8 novembre 2022 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe, a permis de rassembler 165 intervenants de l'industrie à savoir: des producteurs de bœufs et de veaux du Québec, des abattoirs, des transformateurs, des distributeurs alimentaires, des représentants gouvernementaux, des fournisseurs d'intrants, etc. Sans contredit, cet événement fut couronné de succès et reviendra l'an prochain.

Une publicité pour le bœuf et le veau du Québec en ondes à la radio et à la télévision

Les PBQ ont adapté la publicité « De la viande bovine du Québec? | C'est simple. | Il y a du bœuf. Il y a du veau. » (<https://cutt.ly/pubboeufveau2022>) à la radio et à la télévision pour plusieurs semaines à la fin du mois de juin 2022. Un sympathique clin d'œil aux concitoyens pour les inviter à griller local nos délicieux produits cet été!

Budget optionnel des syndicats régionaux

Des budgets sont disponibles aux PBQ pour les syndicats régionaux de producteurs de bovins pour la réalisation d'activités de formation et de mobilisation de leurs producteurs. À la fin de novembre 2022, 27 activités en région ont été financées à hauteur de plus de 100 000\$ pour l'ensemble de ces activités.

Production de webinaires

Les PBQ ont continué à produire plusieurs webinaires sur une diversité de sujets d'intérêt pour les producteurs de la filière bœuf et de la filière veau. Ces derniers sont tous disponibles sur leur chaîne YouTube.

Restez à l'affût!

- Joignez le groupe Facebook au facebook.com/groups/bovinsqc/
- Abonnez-vous à la chaîne YouTube au bit.ly/2R2SzdB
- Pour vous abonner à *La Minute bovine*, visitez le bovin.qc.ca/abonnement/



ACTIVITÉS EN 2022

9. PROJETS DE RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche par le biais des fonds de recherche et développement de chaque secteur de production bovine. Les investissements des producteurs pour l'année en cours et les deux prochaines années totalisent 457 514 \$ pour des projets d'une valeur de 5 900 795 \$, soit un effet de levier de 1 pour 13.

Voici quelques projets en cours :

2022-2023	Caractérisation du programme veaux certifiés POD (BR, VG, VL)	Identifier les procédures de soins des veaux laitiers utilisés par les producteurs les plus performants au Québec pour pouvoir a posteriori les inclure dans un cahier des charges de la certification.	Coût total: 275 650 \$ PBQ: 30 000 \$
2022-2023	L'amélioration de la régie, de la santé et du bien-être des vaches laitières de réforme (BR)	Documenter la condition et le bien-être des vaches de réforme qui transitent par les encans du Québec afin de cibler des pratiques de gestion qui permettront d'améliorer leur bien-être et leur mise en marché.	Coût total: 188 122 \$ PBQ: 20 000 \$
2022-2023	Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande (VG)	Mettre à jour la méthode actuelle de classement des carcasses de veaux en permettant de déterminer leur valeur commerciale. Évaluer la méthode de classification par bio-impédance. Évaluer la classification par imagerie.	Coût total: 434 302 \$ PBQ: 88 660 \$
2022-2023	Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd (VG-VL)	Réaliser un diagnostic du secteur veau lourd: abattage, transformation et commercialisation dans un contexte nord-américain pour évaluer les conséquences des événements majeurs des dernières années comme la COVID-19, l'abolition de la classe 4, l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global, la hausse du prix des provendes, la diminution de l'offre de veaux Holstein.	Coût total: 47 746 \$ PBQ: 7 598 \$
2022-2023	Réflexion stratégique (BA)	Trouver de meilleures stratégies qui donneront plus de résilience aux producteurs et permettront une meilleure croissance du développement des affaires de la filière.	Coût total: 19 790 \$ PBQ: 19 790 \$
2022-2023	Développement d'un outil web interactif pour centraliser l'offre de taureaux (VE)	Développer un outil web interactif et collectif qui favorisera la communication et le partage d'informations pertinentes relatives à l'offre centralisée de taureaux de race pure évalués génétiquement afin de permettre des choix d'achat éclairés et d'améliorer la rentabilité de la filière bœuf au Québec.	Coût total: 170 000 \$ PBQ: 10 350 \$

10. GESTION INTERNE

Les PBQ ont fait partie des fédérations spécialisées clientes du Département des technologies de l'information de l'UPA touchées par la cyberattaque survenue le 6 août dernier.

Par conséquent, malgré le fait que l'organisation a été opérationnelle en tout temps, certaines opérations ont connu des délais de traitement plus importants qu'à l'habitude ou leur fonctionnement normal a été perturbé.

Cette cyberattaque aura eu pour effet de devancer la mise à jour et le rehaussement de la sécurité des différents systèmes et applications informatiques des PBQ. Ces travaux s'échelonneront durant toute l'année 2023 et se poursuivront au cours des années suivantes.

SECTION 2

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2022



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

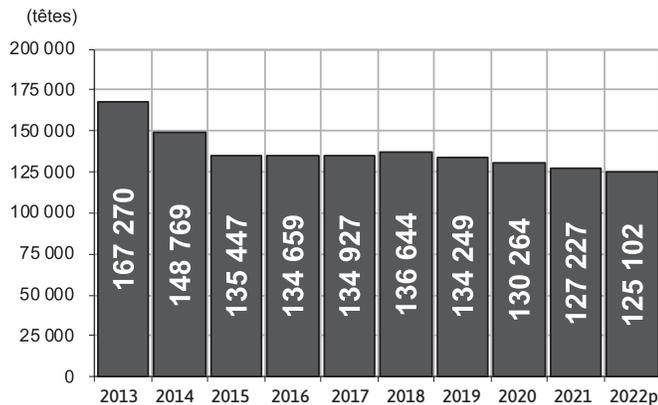
Projet d'ordre du jour

- 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
- 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2022**
 - 2.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec
 - 2.2 Options de mise en marché
 - Enchères électroniques
 - Mise en marché de bouvillons finis
 - Parcs d'engraissement communautaires
 - 2.3 Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec
- 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
 - 3.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec / Mise en place du protocole de vaccination du troupeau reproducteur offrant la protection fœtale
 - 3.2 Options de mise en marché
 - 3.3 Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classés bœuf durable
- 4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 Critères d'admissibilité
- 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

Figure 1: Vaches de boucherie assurées à la FADQ, 10 ans



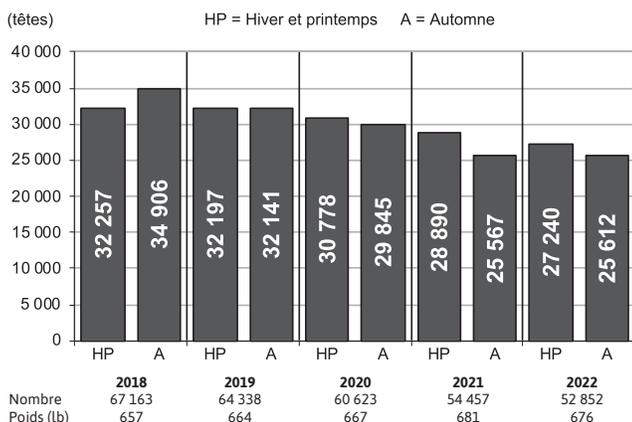
Source:
 • FADQ: Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche

Dorénavant, l'estimation du total de vaches de boucherie au Québec correspondra au nombre de vaches de boucherie assurées et non assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ces dernières sont calculées en fonction du nombre de veaux d'embouche pour lesquels les contributions au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* ont été facturées par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ).

En 2021, le nombre total de vaches de boucherie était de 139 413 têtes (127 221 + 12 192).

Pour 2022, La Financière agricole du Québec (FADQ) fait état d'environ 125 102 vaches assurées au Programme ASRA. Les PBQ estiment à 10 000 le nombre de vaches non assurées au Programme ASRA, ce qui totalise environ 135 102 vaches. Pour la détermination du nombre de vaches non assurées à l'ASRA en 2022, les PBQ ont utilisé un nombre estimé des animaux à facturer; puisqu'en raison de la cyberattaque, la facturation pour les veaux d'embouche non assurés pour 2022 est retardée.

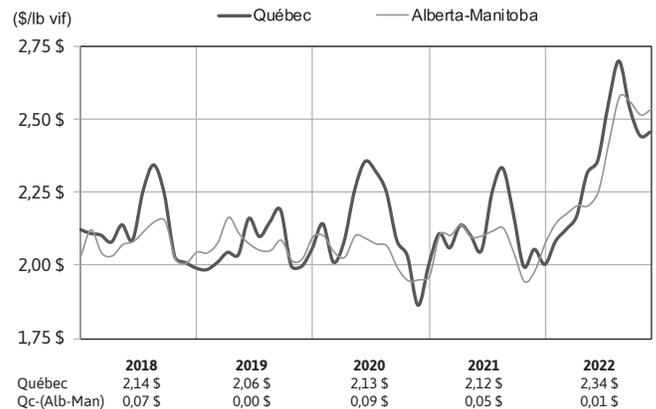
Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2018-2022 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



Source:
 • PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

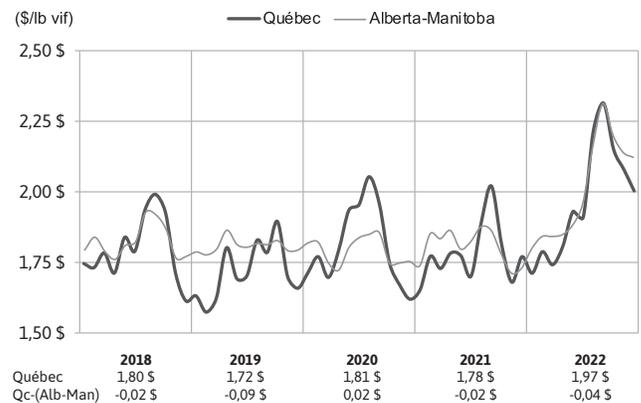
En 2022, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a baissé de 3% par rapport à l'année précédente. Le poids de vente moyen des veaux d'embouche a diminué à 676 lb, comparativement à 681 lb en 2021.

Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Sources:
 • PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
 • Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Sources:
 • PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
 • Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Par rapport à 2021, les prix moyens en 2022 ont augmenté de 0,22 \$/lb pour les mâles et de 0,19 \$/lb pour les femelles.

En moyenne, pour l'année 2022, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de 0,01 \$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de -0,04 \$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

VEAUX D'EMBOUCHE

Figure 5: Prix des veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2022

Poids (lb)	450	550	650	750	850
Prix des mâles (\$/lb)	2,21 \$	2,41 \$	2,34 \$	2,24 \$	2,06 \$
Revenu des mâles (tête)	997 \$	1 326 \$	1 521 \$	1 678 \$	1 749 \$
Prix des femelles (\$/lb)	1,81 \$	1,97 \$	1,97 \$	1,87 \$	1,72 \$
Revenu des femelles (tête)	812 \$	1 086 \$	1 279 \$	1 403 \$	1 464 \$

Mâles: poids moyen de 681 lb et revenu moyen de 1554\$/tête
Femelles: poids moyen de 657 lb et revenu moyen de 1261\$/tête

Source:

• PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2022, le prix moyen annuel des mâles castrés de 600 à 700 lb était de 2,34\$/lb pour un revenu moyen de 1 521\$/tête, en légère augmentation par rapport à 2021.

Le prix moyen annuel des femelles de 600 à 700 lb était de 1,97\$/lb pour un revenu moyen de 1 279\$/tête, toujours en légère augmentation par rapport à 2020.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2022

2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Depuis quelques années, la production de bouvillons au Québec est en décroissance et a fait en sorte que l'offre de veaux d'embouche est maintenant supérieure à la demande dans la province. Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de bovins du Québec en 2022, le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a discuté du plan d'action avec les délégués.

Au printemps 2022, l'agence de vente des veaux d'embouche et les gestionnaires d'encans se sont rencontrés pour planifier la saison 2022-2023 du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit). Il a été question de diminuer le nombre de ventes afin de mieux consolider les volumes de veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés. Le calendrier prévoit maintenant 56 ventes comparativement à 64 la saison précédente.

La tenue d'encans pour la vente de veaux d'embouche par lots anonymes a également été discutée. Pour différentes raisons, les gestionnaires d'encan refusent de tenir ce type de vente, entre autres en raison d'une trop grande hétérogénéité des animaux.

Du 25 au 27 octobre dernier, les membres du comité de négociation veau d'embouche se sont rendus en Ontario pour visiter un parc d'engraissement à forfait, un encan de veaux semi-finis et un encan de lots anonymes. De plus, une rencontre a eu lieu avec des employés et des producteurs de Beef Farmers of Ontario.

Les différents éléments observés et recueillis lors de cette mission incitent à reprendre les discussions avec les gestionnaires d'encans sur la manière dont se tiennent les ventes aux encans spécialisés, et ce, dans un principal objectif d'augmenter le nombre de veaux vendus par lot.

2.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

L'agence de vente a analysé différentes options pour les producteurs afin de diversifier la mise en marché des veaux d'embouche au Québec.

Enchères électroniques

En 2022, le CMMVE s'est fixé pour nouvel objectif d'encourager fortement les fermes de 100 vaches et plus à obtenir la certification du programme Verified Beef Production Plus (VBP+); ce qui représente environ 300 entreprises, soit près de 60 000 vaches de boucherie.

Les secteurs veau d'embouche et bouvillon souhaitent augmenter le nombre d'animaux provenant d'entreprises certifiées VBP+ et se classifiant bœuf durable. Une réflexion sur les enchères électroniques a donc été amorcée.

Il en est ressorti que la vente de lots par enchères électroniques permettrait une bonne détermination des prix et offrirait la garantie de paiement aux producteurs de veaux d'embouche. C'est l'option qui a été retenue.

Des modifications au Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche ont été adoptées et transmises à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Principalement, le mode de mise en marché par enchères électroniques et une section sur les modalités ont été ajoutés.

L'agence de vente sera en mesure de coordonner les enchères électroniques aussitôt que la Gazette officielle du Québec aura publié le règlement. Comme il peut y avoir plusieurs types de ventes, les producteurs de veaux d'embouche seront informés des conditions et des dates de vente dans les délais prévus au règlement. Ces modifications ont été apportées en vue d'offrir le plus de flexibilité possible et ainsi répondre aux besoins des vendeurs et des acheteurs.

Mise en marché de bouvillons finis

Des abattoirs locaux ont manifesté leur intérêt à s'approvisionner en bovins nés et engraisés dans la même entreprise.

Afin de favoriser la compréhension des besoins des abattoirs et leurs conditions d'achat, les producteurs de veaux d'embouche seront invités à des soirées d'affaires au cours desquelles ils pourront rencontrer des acheteurs souhaitant s'approvisionner en bouvillons provenant d'entreprises de type naisseur-finisseur. Chacune des soirées accueillera un acheteur spécifique. Les représentants des abattoirs pourront faire part de leurs besoins avec les participants.

Puisqu'il s'agit de la commercialisation de bouvillons, ce projet sera travaillé conjointement avec l'agence de vente des bouvillons d'abattage et une courte présentation sera offerte par celle-ci afin d'informer sur les modalités à respecter lors de ventes directes (ex. : Garantie de paiement, transport, etc.). Pour ce faire, les producteurs seront responsables de la négociation de prix avec l'abattoir.

Ces rencontres devraient avoir lieu à l'hiver ou au printemps 2023.

Parcs d'engraissement communautaires

Selon les recherches de l'agence de vente des veaux d'embouche, il n'existe pas de parc d'engraissement communautaire qui regroupe des animaux de plusieurs producteurs de veaux d'embouche dans un même lot. Toutefois, le parc d'engraissement à forfait visité lors de la mission en Ontario offrait la possibilité à plus d'un producteur de placer un ou plusieurs lots de veaux dans ses installations, contrairement à ce qui se fait habituellement au Québec. Généralement, un parc à forfait québécois travaille avec un seul producteur de bouvillons qui lui fournit l'ensemble des bovins. Si cette façon de faire est implantée ici, elle permettrait à des producteurs de placer des animaux dans un parc à forfait et que d'autres producteurs puissent également le faire sans que les animaux soient mélangés et que chaque producteur conserve ses options individuelles de mise en marché.

Plusieurs éléments restent à discuter et analyser dans la prochaine année, mais il apparaît déjà que le tout devrait se gérer sur une base individuelle et que l'accompagnement offert par l'agence de vente des veaux d'embouche serait minime.

2.3 FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

En 2022, le secteur veau d'embouche a conclu un partenariat pour la réalisation d'une émission de télévision qui sera diffusée pendant les heures de grande écoute au printemps 2023.

En prévision de l'émission, le répertoire de vente de viande à la ferme pour les producteurs de veaux d'embouche a fait peau neuve en affichant son nouveau nom et logo **Boeufdici.com** depuis le printemps 2022.

Dans un souci d'amélioration continue, le site Web du répertoire se présente sous un jour nouveau. Il propose désormais de l'information générale sur la production et permet de trouver facilement les producteurs qui vendent de la viande directement à la ferme dans chacune des régions du Québec. La viande offerte par les producteurs inscrits au répertoire doit provenir exclusivement de bœufs nés et élevés dans la province.

Suivant la refonte du site Web, tous les producteurs inscrits ont été contactés afin de mettre à jour leur profil. L'inscription au répertoire est gratuite et se fait au moyen

d'un court formulaire à remplir. Il est possible de se procurer le formulaire auprès de l'agence de vente.

Pour faire connaître le répertoire **Boeufdici.com** auprès des consommateurs, une campagne sur Internet comportant des bannières publicitaires a été réalisée du 17 novembre au 20 décembre 2022.

Suivant l'accomplissement de plusieurs projets, l'avoiron du Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec s'élevait à environ 30 000 \$ au 31 octobre 2022. Afin de pouvoir participer à d'autres projets, les membres ont décidé de reprendre la perception de la contribution spéciale de 0,50 \$ par veau d'embouche mis en marché pour ce Fonds à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette contribution avait été suspendue depuis le 1^{er} janvier 2021.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

3.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC / MISE EN PLACE DU PROTOCOLE DE VACCINATION DU TROUPEAU REPRODUCTEUR OFFRANT LA PROTECTION FŒTALE

À partir du 1^{er} août 2023, tous les veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés devront provenir d'un troupeau reproducteur vacciné avec la protection fœtale. Cette modification réglementaire a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 19 mai 2021 et fait suite à la consultation des producteurs réunis en atelier des producteurs de veaux d'embouche lors des assemblées générales annuelles régionales de 2020 et de l'AGA de 2021.

Jusqu'à présent, les communications aux producteurs ont été publiées dans l'infolettre *La Minute bovine*, sur la page Facebook des Producteurs de veaux d'embouche du Québec et dans la documentation du Circuit.

Les communications auprès des vétérinaires ont résidé dans la revue *Le Praticien* de l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec et par des rappels dans leur infolettre. En février 2022, un webinaire a été mis à la disposition des vétérinaires.

À compter du 1^{er} août 2023, les producteurs qui commercialisent des veaux d'embouche dans les encans spécialisés devront remettre une preuve d'achat des vaccins pour la protection fœtale administrés au troupeau reproducteur, en plus des documents déjà exigés.

Des échantillons seront prélevés de façon aléatoire sur les veaux d'embouche mis en marché dans les encans spécialisés afin de vérifier le respect du protocole de vaccination du troupeau reproducteur.

3.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

Le CMMVE et l'agence de vente poursuivront les travaux pour la mise en place des nouvelles options de mise en marché.

VEAUX D'EMBOUCHE

Il est souhaité de pouvoir tenir quelques ventes aux enchères électroniques et réaliser au moins deux soirées d'affaires avec les gestionnaires d'abattoirs québécois.

3.3 AUGMENTATION DU NOMBRE DE VEAUX D'EMBOUCHE POUVANT ÊTRE CLASSÉS BŒUF DURABLE

Pour augmenter le nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés bœuf durable, le CMMVE travaillera à :

- Encourager fortement les entreprises de 100 vaches et plus à obtenir la certification VBP+;
- Mettre en place un système de vente aux enchères électroniques pour les fermes, vendeurs et acheteurs certifiés VBP+.

Des communications auprès des entreprises de 100 vaches et plus ont déjà eu lieu et se poursuivront.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

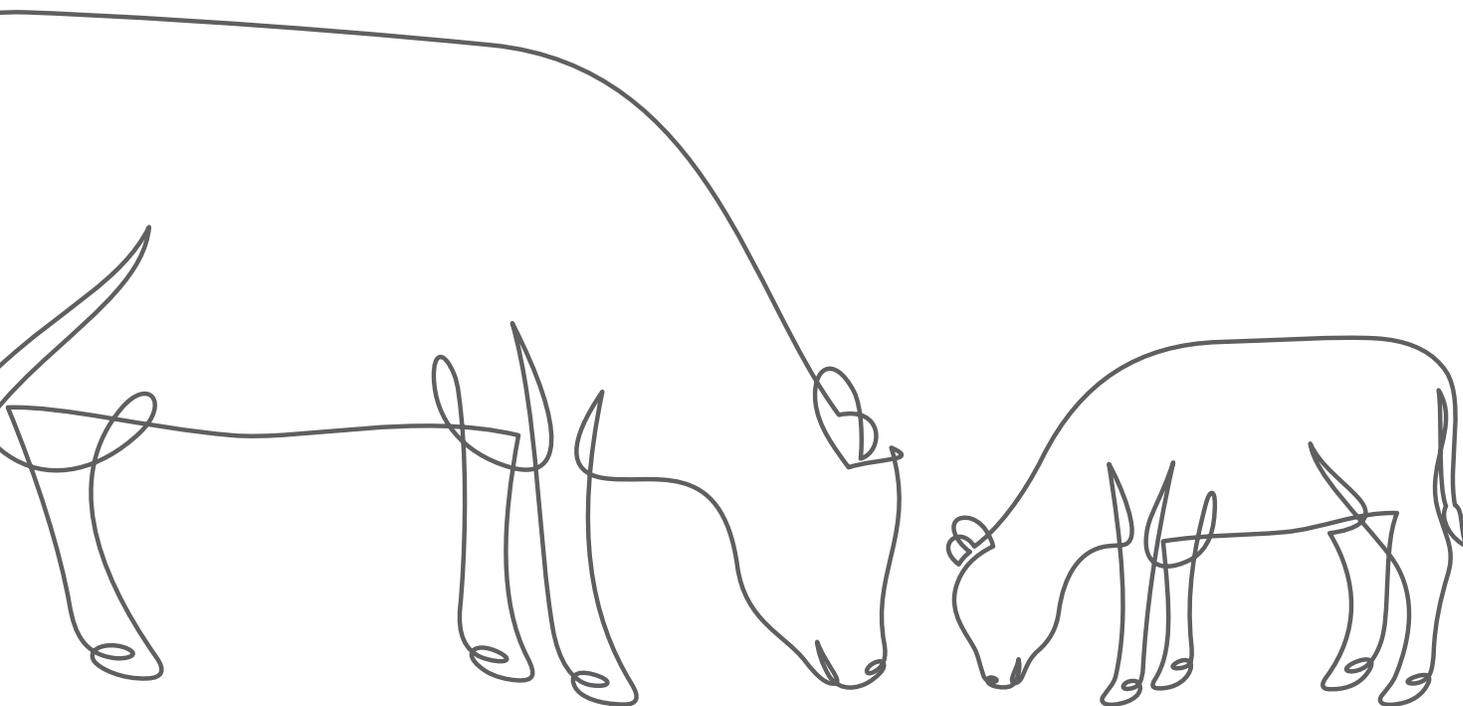
4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;

- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022
2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2022
3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023
4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT
 - 4.1 Critères d'admissibilité
5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



BOUVILLONS D'ABATTAGE

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

L'année 2022 a une fois de plus été marquée par la pandémie de COVID-19 et l'incertitude des marchés. Surtout en début d'année, le secteur de l'abattage et de la transformation a connu des ralentissements en raison d'éclosions et de la mise en place de mesures de contrôle. Le marché de la viande a été positif grâce à la reprise du commerce international et la forte demande intérieure.

Du côté de la production, la forte augmentation des prix des intrants et du maïs a eu un effet négatif sur les coûts de production des élevages qui, en revanche, ont été épongés en partie par une hausse du prix des bouvillons.

Le prix moyen des bouvillons a connu une hausse importante de 0,44\$/lb carcasse, passant de 2,54\$/lb carcasse en 2021 à 2,98\$/lb carcasse en 2022. Il s'agit d'une amélioration de la valeur des bouvillons, à savoir une plus-value de 396 \$ pour un bouvillon de 900 lb carcasse. L'année 2022 s'est amorcée avec un prix moyen de 2,90\$/lb carcasse au début du mois de janvier. Les prix ont ensuite suivi une tendance haussière avec un sommet avoisinant 3,15\$/lb carcasse en juin et en décembre.

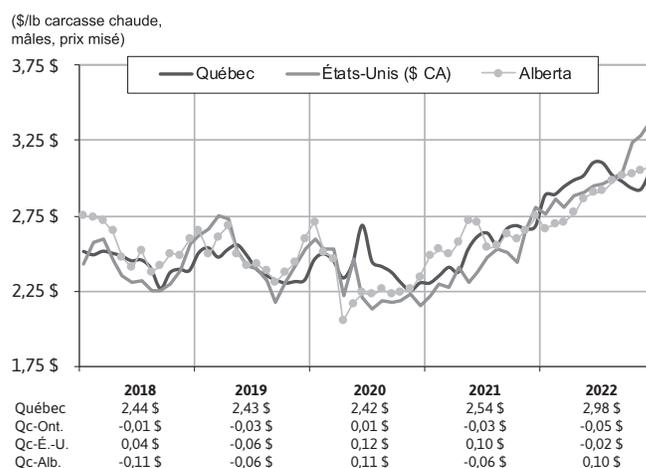
Les prix obtenus au Québec ont été en moyenne 0,10\$/lb plus élevés que ceux dans l'Ouest canadien (figure 1), atteignant une différence de prix allant jusqu'à 0,20\$/lb carcasse à l'hiver et au printemps. Cette différence de prix s'explique entre autres par une offre de bouvillons accrue dans l'Ouest par rapport à celle dans l'Est canadien. Le marché de l'Est canadien a été supérieur au marché américain dans les trois premiers quartiles de 2022. Toutefois, la tendance a rapidement changé dans le dernier quartile de l'année en raison d'une hausse des prix américains et d'un taux de change plus avantageux. Cette situation a donc favorisé une reprise de l'exportation de bouvillons canadiens vers les États-Unis. Pour l'ensemble de l'année 2022, l'écart entre le prix moyen des bouvillons du Québec et celui des États-Unis a grandement diminué pour se situer à -0,02\$/lb carcasse, comparativement à un écart de 0,10\$/lb carcasse en faveur du Québec l'an dernier.

La hausse des coûts de production, l'incertitude des marchés et la faible rentabilité des dernières années dans le secteur bouvillon se sont finalement traduites par une baisse importante du volume produit par rapport à l'année précédente (figure 2). Au total, 63 195 têtes ont été produites en 2022. Ce volume exclut les ventes payées directement aux producteurs.

Le poids moyen des carcasses de bouvillons au Québec a été légèrement inférieur en 2022 comparativement à 2021 (Figure 3). Il a atteint 894 lb, soit 5 lb de moins qu'en 2021. Cette baisse peut en partie s'expliquer par la hausse des prix et la demande accrue de bouvillons au Québec, incitant les producteurs à tenir à jour leur inventaire. Dans l'Ouest canadien, l'augmentation du poids moyen peut en contrepartie s'expliquer par les retards d'abattage des animaux attribuables au manque de places pour l'abattage et, en partie, au manque de disponibilité de transport.

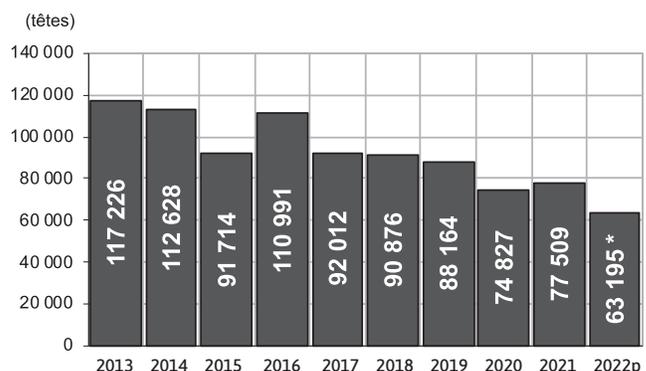
Concernant la qualité des carcasses, la figure 4 permet de constater l'évolution de la répartition des carcasses selon leur classement de persillage. La proportion des carcasses de bouvillons classées AAA ou prime est de 64 % au Québec, soit 5 % sous l'Ontario et 6 % sous l'Ouest canadien.

Figure 1: Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)



Sources :
 • PBQ: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme, Québec
 • OCA: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Ontario
 • Canfax: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Alberta
 • USDA: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, États-Unis

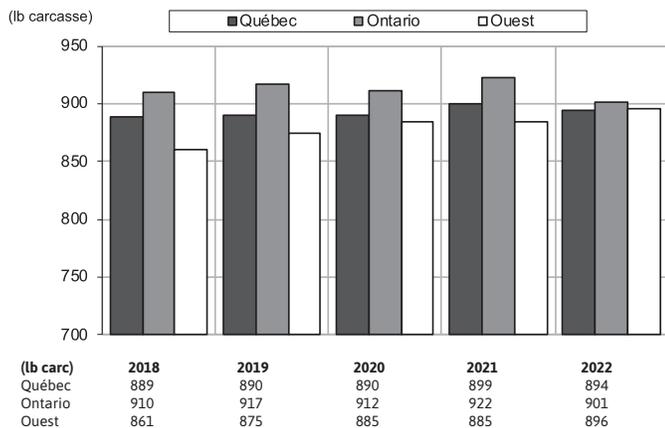
Figure 2: Production de bouvillons au Québec



* Le volume 2022 n'inclut pas les ventes payées directement aux producteurs.

Source :
 • PBQ: Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec

Figure 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien

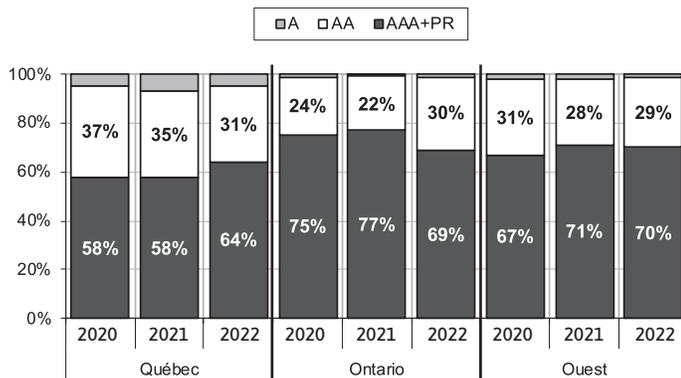


*Abattus au Canada

Sources:

- PBQ: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Québec
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)

Figure 4: Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



*Abattus au Canada

Sources:

- PBQ: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada
- ACCB: Classement des bouvillons abattus en Ontario
- ACCB: Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien

2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2022

Le secteur a réalisé plusieurs rencontres de consultation auprès des producteurs et des partenaires afin de déterminer des priorités de travail visant la relance du secteur. Grâce à cet exercice, les producteurs ont pu se prononcer sur les priorités du secteur lors de l'assemblée générale spéciale des producteurs de bouvillons d'abattage (AGSBA) le 29 mars 2022.

Trois priorités de travail ont été sélectionnées par le secteur:

- Certification VBP+;
- Collaboration technique entre les secteurs bouvillon d'abattage, veau d'emboche et de la transformation;
- Stratégie d'appui à la promotion.

Certification VBP+

Il a été résolu de rendre obligatoire la certification Verified Beef Production Plus (VBP+) pour les fermes de bouvillons et d'appuyer la certification des producteurs de veaux d'emboche afin:

- D'obtenir les primes disponibles;
- D'uniformiser et standardiser la production pour s'adapter et répondre rapidement aux besoins du marché;
- De valoriser l'aspect durable du bœuf du Québec.

L'AGSBA a donc résolu d'adopter cette proposition afin de lancer un signal de changement dans le secteur. L'objectif est:

- D'effectuer les travaux nécessaires pour structurer et standardiser la production de bouvillons selon les besoins du marché du bœuf durable en rendant obligatoire la certification VBP+ pour les producteurs de bouvillons;
- De sélectionner les paramètres d'obligation pour les fermes de bouvillons et les présenter aux producteurs lors d'une consultation;
- D'appuyer et de collaborer à la croissance du nombre de fermes de veaux d'emboche certifiées VBP+.

Collaboration technique entre les secteurs bouvillon d'abattage, veau d'emboche et de la transformation

Les marchés des bouvillons québécois ont évolué durant les dernières années. Historiquement, le marché des bouvillons du Québec était différent des marchés d'exportations. Le produit recherché par les acheteurs de bouvillons tend à se rapprocher des normes nord-américaines. Suivant le processus de réflexion, les producteurs ont décidé de l'importance de s'assurer de produire un bouvillon répondant aux attentes des marchés ainsi qu'uniformiser l'offre. Il est aussi prioritaire d'améliorer les performances de production et la rentabilité des producteurs. Considérant les enjeux, les producteurs croient à l'importance de travailler à ces deux priorités de concert avec les producteurs de veaux d'emboche et les transformateurs. Il est aussi souhaité par les producteurs d'appuyer les initiatives existantes dans ce domaine afin de créer une synergie et un climat de collaboration.

Lors de l'AGSBA de 2022, les producteurs ont mandaté le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) de mettre en place un comité d'amélioration technique incluant les secteurs bouvillon d'abattage, veau d'emboche et de la transformation pour:

- Cibler et uniformiser le bouvillon demandé par le marché (qualité, persillage, etc.);
- Produire le plus efficacement ce bouvillon et optimiser sa rentabilité (performance, rendement, etc.).

BOUVILLONS D'ABATTAGE

Par conséquent, en vue d'améliorer techniquement la production de bœuf québécois, l'objectif serait de mettre en place un plan d'action intégrant les différents travaux déjà en cours.

Stratégie d'appui à la promotion

Les objectifs principaux sont la hausse de la demande pour du bœuf produit au Québec (quantité/notoriété) et une rétribution du marché (augmentation de la part du dollar du consommateur/de la valeur du produit sur le marché). La stratégie à développer visera à appliquer des actions de promotion et de publicité afin d'atteindre ces objectifs. Le fonds pour la promotion et la publicité peut servir à appuyer des initiatives de promotion de la viande de bœuf du Québec de façon plus significative. Des demandes de financement ont été déposées ou appuyées à la pièce dans les dernières années.

Lors de la réflexion du secteur, il en est ressorti que le secteur nécessite une approche sectorielle structurée pour appuyer les initiatives de promotion et de publicité du bœuf du Québec.

Les producteurs présents en AGSBA ont mandaté le CMMBA de :

- Favoriser l'augmentation de la consommation de bœuf du Québec dans différents marchés (ex. : détaillants, boucheries et restaurants);
- Mettre en place une campagne sectorielle plus intensive pour appuyer les initiatives de promotion du bœuf du Québec.

La stratégie sectorielle a pour but de mettre en place une approche structurée de la promotion et du marketing du bœuf produit au Québec et devrait se baser sur les quatre piliers proposés ci-dessous :

- Développer l'image, la notoriété et la réputation du bœuf du Québec, des producteurs de bouvillons du Québec et éduquer la population sur le produit;
- Créer une intention d'achat de bœuf du Québec auprès du consommateur;
- Convaincre les bannières d'épicerie et de boucherie de proposer un éventail de découpes de bœuf du Québec et d'assurer la visibilité de la protéine en magasin;
- Inciter les consommateurs à intégrer le bœuf du Québec dans leur routine de repas à différentes périodes de l'année.

Ces piliers serviront à :

- Évaluer les demandes d'appui des initiatives de promotion du bœuf du Québec;
- Développer les objectifs des livrables associés à la stratégie.

Réflexion stratégique

Le mandat consiste à réaliser une réflexion stratégique sur le potentiel de développer une filière québécoise à valeur ajoutée pour le bœuf produit au Québec. L'objectif principal est de réfléchir à une stratégie de promotion qui donnerait plus de résultats aux producteurs, à savoir :

- Une augmentation de la part du bœuf du Québec dans le panier de consommation;
- Une rémunération à la livre plus élevée pour leurs bovins;
- Une stabilité annuelle des prix;
- Autres objectifs découlant de l'étude de mise en marché et la réflexion.

Règlement sur la production et la mise en marché des bouvillons

En 2017, le CMMBA a entamé un processus de révision du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec*. De nombreuses discussions et analyses ont été menées afin de produire une proposition de texte. Une fois approuvée par les producteurs présents en AGSBA le 29 janvier 2019, celle-ci a été soumise à la RMAAQ pour homologation. Après analyse, la RMAAQ a émis une demande de clarifications et de modifications, ce qui a occasionné du retard dans le processus de révision, en plus des retards causés par le report de réunions en raison de la COVID-19 et le changement de porteurs de dossiers chez les intervenants.

Depuis l'été 2022, la version du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* tenant compte des demandes de la RMAAQ a été travaillée. Une nouvelle mouture du règlement a été présentée au CMMBA à la fin de 2022 pour approbation. Après son acceptation par l'AGSBA prévue en mars 2023, le texte sera soumis à la RMAAQ pour homologation.

La RMAAQ a également demandé qu'une convention avec les acheteurs soit mise en place. Des discussions sont en cours avec les différents acheteurs pour obtenir des accords et formaliser des conventions homologuées auprès de la RMAAQ.

Formation sur les bovins fragilisés

À la suite du constat où il apparaît difficile pour les producteurs d'appréhender pleinement l'enjeu des animaux fragilisés, de comprendre le fonctionnement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments lors de son inspection ainsi que d'identifier les animaux fragilisés à la ferme, une formation sur le sujet a été développée.

La formation, d'une durée d'une heure, a été donnée sous forme de webinaire. Il est désormais disponible en différé sur la chaîne YouTube des Producteurs de bovins du Québec (PBQ).

Exportations aux États-Unis

Le marché américain est redevenu une opportunité intéressante pour les producteurs au cours de l'automne. Plusieurs éléments ont joué en faveur d'une reprise des ventes à l'abattoir JBS, situé en Pennsylvanie, comme la demande soutenue pour la viande, la diminution de l'offre de bovins américains et l'évolution du taux de change. Le personnel de l'agence de vente a également négocié des conditions avantageuses pour les producteurs québécois avec l'entreprise. Toutefois, une contrainte subsiste quant à la disponibilité limitée des capacités de transport.

Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons Holstein au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale

Ce projet vise à documenter les performances d'élevage des bouvillons Holstein dans le contexte commercial québécois. Il validera les informations obtenues lors de la rédaction de la revue de littérature et de l'analyse technico-économique. L'objectif est de déterminer si une gestion d'élevage adaptée permet de valoriser les veaux Holstein mâles en bouvillons et d'atteindre des performances de croissance permettant la rentabilité de la production au Québec. Il assurera également le développement d'une expertise durable en production de bouvillons Holstein. Ce projet est financé par l'entremise du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

Transfert des informations Attestra et FADQ

Dans le cadre du projet Optimiser les processus de gestion du volume assurable des produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche, La Financière agricole du Québec (FADQ) a revu son mode d'acquisition des données nécessaires à la gestion du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Dorénavant, la FADQ obtient les informations directement de la base de données gérée par Attestra.

Par conséquent, l'entente entre les PBQ et la FADQ pour la transmission de données a pris fin le 31 décembre 2021.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

En 2023, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente des bouvillons sont les suivants :

- Élaboration et mise en place d'une stratégie visant la promotion de la certification VBP+ pour les bouvillons du Québec;
- Élaboration et mise en place d'une stratégie d'appui à la promotion du bœuf produit au Québec;
- Collaboration avec les autres secteurs de la filière bovine pour améliorer la productivité et la rentabilité des bouvillons élevés au Québec;
- Mise en application du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* modifié;
- Adaptation de l'agence de vente aux nouveaux besoins et nouvelles réalités du secteur;
- Poursuite de l'implication dans la planification stratégique de la filière bovine.

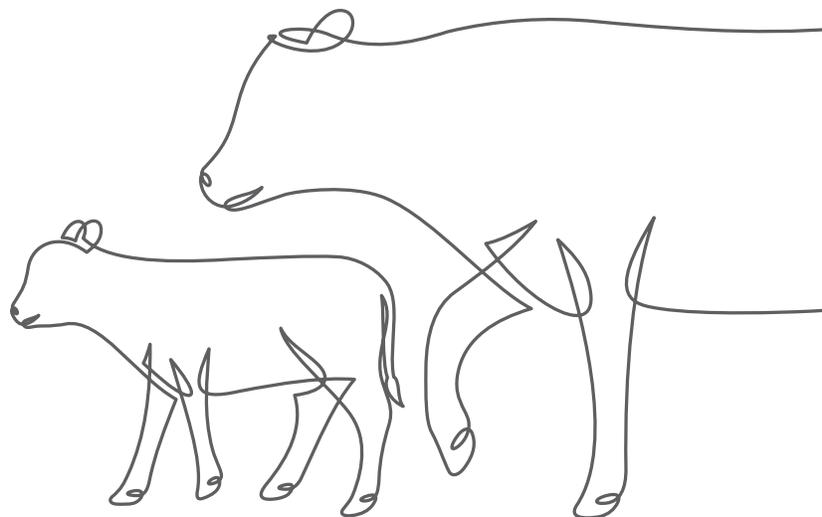
4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 bouvillons au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant élevé des bouvillons pour son compte ou celui d'autrui ou ayant fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente, ne se présente comme candidat, un producteur de bouvillons qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)





Avez-vous pensé à devenir une ferme certifiée VBP+?

En production bovine, on parle maintenant de produire du bœuf durable et le programme **VBP+** répond parfaitement à ce concept.

VBP+ a pour but d'assurer la salubrité du produit, la santé et le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.

Pourquoi devenir une ferme certifiée VBP+ ?

- Démontrer que je traite mes animaux de façon responsable
- Démontrer que je m'engage envers l'environnement et la biodiversité
- Assurer la production d'une viande salubre et de qualité
- Participer au programme de valeur ajoutée Bœuf Durable
- Répondre à la demande du marché

Vous y pensez depuis un certain temps? Vous voulez en savoir plus?

Vous voulez suivre la formation?

Vous avez suivi la formation et voulez passer à la prochaine étape?

Contactez Nathalie Côté

450-679-0540, poste 8460
ncote@upa.qc.ca

**Produire du
bœuf durable**



**Simple.
Pratique.
Crédible.**



Les Producteurs
de bovins du
Québec



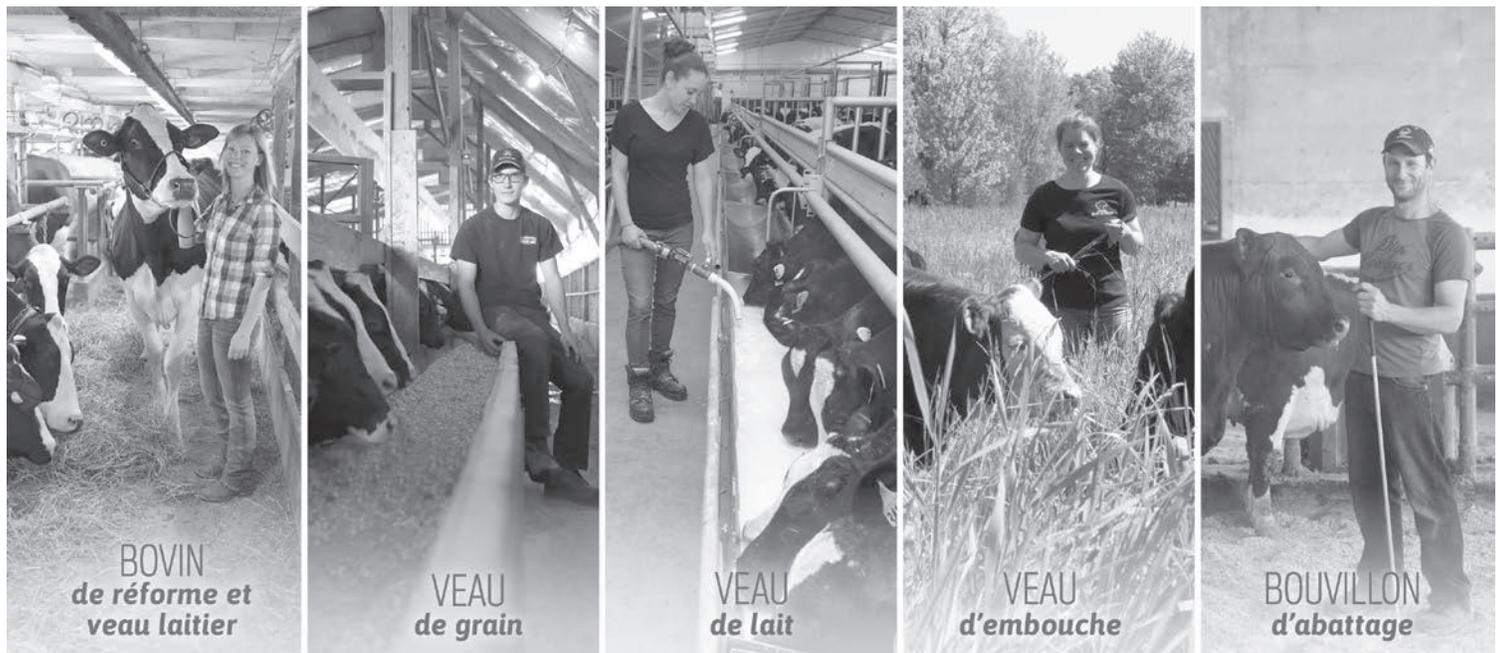
L'infolettre mensuelle **La Minute bovine**

La référence pour la production
de veaux et de boeufs au Québec

Restez à l'affût des nouvelles de l'industrie bovine

Abonnez-vous dès maintenant!

bovin.qc.ca/abonnement



Les Producteurs
de bovins du
Québec



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT ET DE VEAUX DE GRAIN

SECTION COMMUNE

Projet d'ordre du jour

- 1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 1.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd**
 - 1.2 Implications fédérales et provinciales**
 - Association canadienne du veau
 - 1.3 Application mobile RegiVeau**
 - 1.4 Biosécurité durant les activités de transport**
 - 1.5 Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés**
 - 1.6 Projet de la filière veau**
 - 1.7 Promotion et développement des marchés**



1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

1.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

Au Québec, la filière veau lourd comprend les secteurs veau de grain et veau de lait. Les entreprises évoluent dans un environnement nord-américain hautement concurrentiel et doivent aussi composer avec des importations de viande de veau en provenance d'Europe et d'Océanie.

L'objectif général du projet est de déterminer des pistes de solution visant à assurer la viabilité à long terme de la filière. Un comité de pilotage regroupant les secteurs veau de grain et veau de lait ainsi que des représentants des gouvernements du Québec et du Canada a été formé. Les services d'une firme de consultants spécialisés ont permis de réaliser une analyse historique sur une période de 10 ans portant sur le marché, la production, le prix, les intrants, le soutien de l'État et la compétitivité avec les Pays-Bas.

Des consultations ont eu lieu auprès d'intervenants de l'industrie au cours de l'automne. Une deuxième rencontre du comité de pilotage et le dépôt du rapport final sont prévus au début de 2023.

Le rapport final devrait permettre d'établir plusieurs constats et de dégager des pistes d'actions assurant une viabilité des différents modèles de production et de mise en marché du produit final et permettant l'établissement d'une relève dans des conditions favorables.

1.2 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) sont membres de l'Association canadienne du veau (CVA). Cette association regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. En 2022, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau, incluant les travaux pour la mise à jour du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds*;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains qui pourraient avoir un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau canadienne;
- Assurer un suivi sur l'évolution de la prévalence de veaux laitiers croisés dans les élevages;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

1.3 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile, développée par Attestra, qui permet de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier.

Il est donc possible de faire des entrées en élevage, de changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements via une application développée pour téléphones intelligents. L'application et l'extranet seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec le programme de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

RegiVeau devait être disponible au printemps 2022. Le lancement a été reporté en 2023 en raison de difficultés techniques.

1.4 BIOSÉCURITÉ DURANT LES ACTIVITÉS DE TRANSPORT

Le projet visant à améliorer la biosécurité durant les activités de transport a débuté en juin 2019 et a pris fin en avril 2022. Ce projet, issu du Programme de transition de La Financière agricole du Québec, visait tout d'abord à réaliser un portrait de la situation en documentant les enjeux liés à la préparation du veau laitier avant son départ de la ferme laitière, la durée de transit entre la ferme laitière et la ferme de veaux de lait et les conditions de transport, particulièrement en ce qui concerne les pratiques de biosécurité appliquées. Initialement prévu pour le secteur veau de lait, le projet s'est étendu au secteur veau de grain.

À ce jour, au Québec, aucune étude ne s'était intéressée spécifiquement aux conditions de transport des veaux laitiers. Les principaux résultats indiquent que :

- Sur les 3 656 veaux évalués à l'encan :
 - 42 % ont un cordon ombilical, dont 17 % avec de l'enflure;
 - Un veau sur 10 avait au moins un signe de déshydratation;
- Parmi les 433 questionnaires remplis et portant sur 918 veaux vendus :
 - Neuf fermes sur 10 ont une régie identique du colostrum pour les veaux laitiers mâles et les veaux laitiers de remplacement;
 - Près de neuf fermes sur 10 font appel à un transporteur et seulement une ferme sur cinq connaît approximativement l'heure d'arrivée;
 - Dans huit fermes sur 10, les veaux reçoivent leur repas dans les trois heures précédant le transport;
- Au cours de la journée de vente, des changements concernant l'hydratation des veaux et des marqueurs sanguins, même s'ils restent dans les valeurs physiologiques, sont présents et indiquent une détérioration de l'état des veaux;

VEAUX DE LAIT ET VEAUX DE GRAIN

- À l'arrivée à la ferme de veaux lourds, on observe une prévalence de signes cliniques de déshydratation concernant environ un veau sur deux;
- L'intervalle alimentation-eau-repos des veaux suivis dans le projet dépasse le délai réglementaire.

Les pratiques peuvent maintenant être comparées avec les exigences réglementaires en matière de transport et les éléments à corriger peuvent être déterminés.

Plusieurs données ont donc été accumulées sur les pratiques de régie avant le départ de la ferme laitière. Elles serviront à la réalisation de projets liés à la qualité des veaux laitiers, tels que le projet POD actuellement en cours, et à la rédaction de messages destinés aux producteurs de lait. L'idée étant que les veaux laitiers soient aptes au transport et arrivent mieux disposés dans les fermes de veaux lourds.

Une grille d'audit en biosécurité dans le transport a été développée et testée. Cet outil pourrait être déployé auprès des transporteurs. Toutefois, le défi consiste à joindre cette clientèle.

La grille d'audit a permis de constater que la majorité des camionneurs ne changent pas leurs bottes et leurs vêtements lorsqu'ils arrivent sur un lieu pour charger ou décharger des animaux, qu'ils circulent et manipulent les animaux dans les différents bâtiments lors du chargement et du déchargement et qu'ils n'entreposent pas les vêtements souillés dans un bac lavable ou sac jetable pour éviter de contaminer la cabine du camion.

Par conséquent, une série de recommandations a été soulevée par les équipes de recherche concernant les pratiques de biosécurité des transporteurs. En voici l'essentiel:

- Les véhicules (camions et remorques) devraient être propres lorsqu'ils commencent un circuit de collecte de veaux.
- Le camionneur ne devrait jamais entrer dans les bâtiments des fermes de production, surtout si son véhicule n'est pas propre ou lorsque les animaux de la ferme sont malades et que le camionneur poursuit sa route pour déposer des animaux dans une autre ferme. En effet, il est important de considérer que le camionneur pourrait transmettre le problème de la ferme A à la ferme B.
- Convaincre les producteurs de lait de déplacer eux-mêmes les animaux près du camion ou garder adéquatement les animaux ciblés pour le transport à proximité des portes d'accès.
- Les camionneurs devraient changer leurs bottes et leurs vêtements lorsqu'ils chargent ou déchargent des animaux.
- Inciter les transporteurs à établir une procédure adéquate de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des remorques régulièrement, même en hiver.
- Pour les petits producteurs-transporteurs, ne pas effectuer la procédure de nettoyage et de lavage à proximité du bâtiment qui héberge les bovins.

- Fournir une formation sur la biosécurité régulière aux camionneurs impliqués dans le transport des veaux.

Les données recueillies dans les fermes de veaux lourds viennent compléter celles obtenues dans le projet de biosécurité sur les fermes de veaux de lait. Ce portrait plus complet donnera des informations utiles pour développer un programme de biosécurité dans ce secteur.

1.5 PROJET SUR L'EFFET DE DIFFÉRENTES DIÈTES DISTRIBUÉES PENDANT LE REPOS LORS DU TRANSPORT DE VEAUX NON SEVRÉS

Sur la recommandation du comité de transport des PBQ, un projet de recherche sur un aliment visant à remplacer l'alimentation lactée durant le transport a été développé. Le projet s'est amorcé en janvier 2022 et les résultats devraient être connus au printemps 2023. Ce projet est financé en partie par les secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier. Il a également obtenu un financement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

1.6 PROJET DE LA FILIÈRE VEAU

Les différents secteurs de la filière veau travaillent en collaboration sur un projet visant l'amélioration de l'offre de veaux croisés destinés à l'engraissement en veaux lourds.

Le projet comporte trois volets:

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie. Ce volet a pour but d'acquérir des connaissances sur les différents croisements utilisés et leurs caractéristiques;
- Déterminer les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse brune. Ce volet porte sur la valorisation des veaux laitiers moins bien adaptés à l'engraissement en déterminant des croisements qui répondront aux besoins des secteurs veau de grain et veau de lait.
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le croisement des veaux. Ce volet tend à mieux connaître le phénomène de dépôt de gras dorsal sur différents types de veau afin de répondre à la problématique de dépôt de gras soulevée par la filière.

Certains de ces projets nécessiteront la participation de producteurs lors de la collecte de données au sein des fermes de veaux de lait ou de veaux de grain. Il pourrait être demandé aux producteurs de lait de fournir les informations relatives aux taureaux utilisés. Ce projet fait suite à la réalisation d'un guide, d'une capsule vidéo et d'un webinaire visant à informer et outiller les producteurs sur l'utilisation de la semence de taureaux de boucherie dans les troupeaux laitiers disponibles sur le site internet des PBQ (<http://bovin.qc.ca/la-production/bovin-de-reforme-et-veau-laitier/publications/>).

1.7 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants:

- Produit d'ici;
- Élevé avec fierté par des producteurs attentionnés;
- Protéine santé et polyvalente;
- Facile à cuisiner, une viande de tous les jours.

Le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de reconduire l'entente de promotion concernant la prise en charge de la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Le plan de promotion pour l'année 2022 était:

- Développer l'image, la notoriété et la réputation des producteurs de veaux du Québec et éduquer la population sur le produit afin de changer certaines perceptions négatives;
- Créer une intention d'achat auprès du consommateur;
- Convaincre les bannières d'épicerie et les boucheries de proposer un éventail de découpes de veau et d'assurer la visibilité de la protéine en magasin;
- Inciter les consommateurs à intégrer le veau dans leur routine de repas à différentes périodes de l'année.

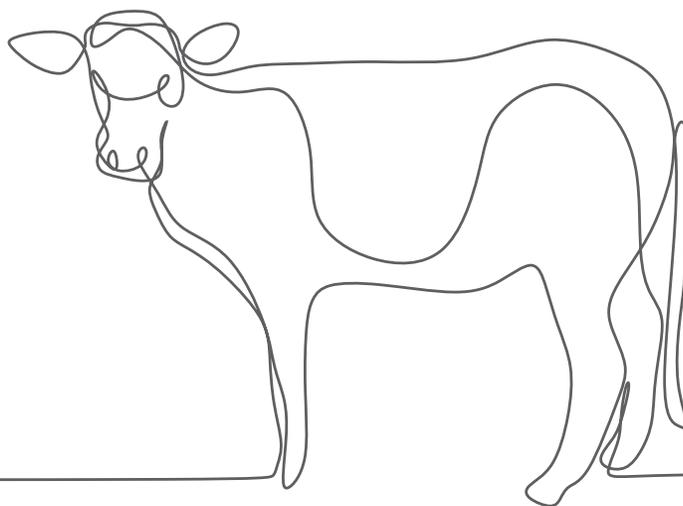
Grâce à une collaboration avec Aliments du Québec, Famille Fontaine et Pommes Qualité Québec, il a été possible de réaliser une campagne de promotion avec la remorque gourmande Veau du Québec. Des dégustations ont eu lieu dans 11 stationnements d'épiceries Metro de plusieurs régions au cours du printemps et de l'été.

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide financière de 292 000 \$ pour la promotion du Veau du Québec de décembre 2020 à décembre 2023. Ce montant a servi à financer:

- Un sondage Web réalisé par la firme Léger auprès de 1 000 répondants, du 15 au 24 octobre 2021, pour connaître les habitudes d'achat, de consommation et les perceptions à l'égard du veau. Les résultats ont permis de développer les stratégies de promotion;
- Des concours sur les pages Facebook et Instagram dans un concept de calendrier de l'avent;
- Une campagne télévisée hivernale, numérique et réseaux sociaux sur la plateforme *Mordus* de Radio-Canada et l'émission *Savourer* de Geneviève O'Gleman;
- L'intégration de deux découpes de veau à l'émission *Les Chefs!* le 16 mai 2022;
- Une campagne télévisée estivale, numérique et réseaux sociaux sur le réseau TVA, Verizon et Facebook;
- Des partenariats avec des influenceurs durant la saison du BBQ pour publier des recettes à base de veau, changer la perception du veau en valorisant le produit, l'image et la notoriété et atteindre une cible plus grande et plus jeune;
- Une collaboration avec Pratico Média et la blogueuse La parfaite maman imparfaite pour une recette dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* d'octobre, sur le site Web, dans l'infolettre et la page Facebook 5-15 ainsi que sur les médias sociaux de La parfaite maman imparfaite;
- Des communications avec les bannières d'épicerie et les boucheries pour proposer un éventail de découpes de veau et assurer la visibilité de la protéine en magasin.

D'autres activités publicitaires ont été réalisées au cours de l'année:

- Création d'un compte Pinterest;
- Publicité dans les infolettres *Aliments du Québec au menu* (restaurateurs et institutions) en mai;
- Publicité dans le magazine de l'Association Restauration Québec (ARQ) de septembre en collaboration avec Aliments du Québec;
- Collaboration avec Montpak International et Aliments du Québec pour être le partenaire majeur du festival et du Championnat du monde de pâté-croûte à l'automne;
- Collaboration avec Pratico Média pour des publicités dans les magazines *5 ingrédients, 15 minutes* d'avril, mai et juillet.



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

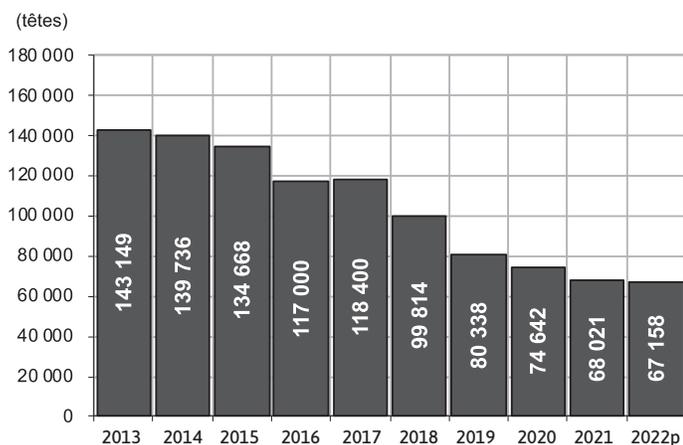
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2022**
 - 2.1 Projets en cours et réalisés
 - Développement d'un outil d'évaluation des lésions de la caillette dans le veau de lait
 - 2.2 Programme qualité Veau vérifié
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 Critères d'admissibilité
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

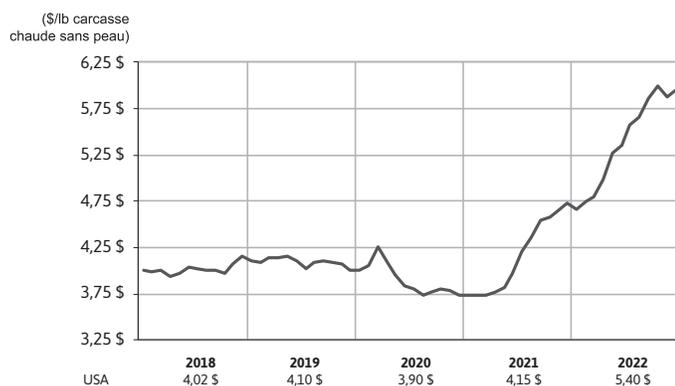
La production projetée de veaux de lait pour l'année 2022 devrait se situer autour de 67 158 veaux. Il s'agit d'une baisse de 1,3 % par rapport à 2021.

Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



Source:
• PBQ: Volume de veaux de lait produits au Québec

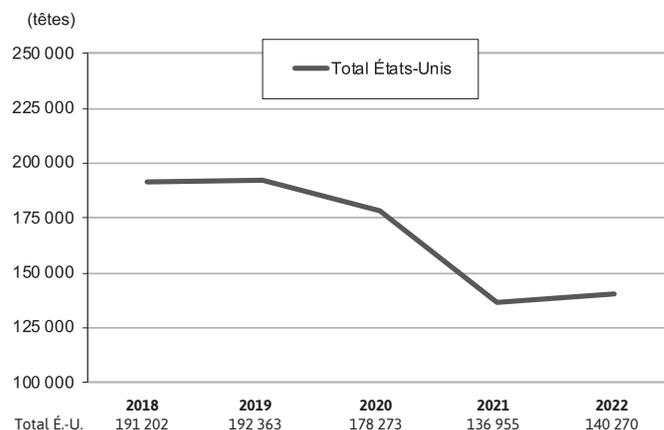
Figure 2: Prix des veaux de lait aux États-Unis



Source:
• USDA: Prix brut avant frais de douane et frais vétérinaires pour livraison des veaux aux États-Unis, excluant également les pertes de poids lors du transport

À partir de juin 2021, les prix sur le marché des États-Unis ont commencé à augmenter pour clôturer l'année à 4,70 \$ CA/lb. La hausse s'est poursuivie de façon constante tout au long de l'année 2022. Le prix moyen de 2022 s'est établi à 5,40 \$ CA/lb, soit une hausse de 30,1 % par rapport à celui de 2021.

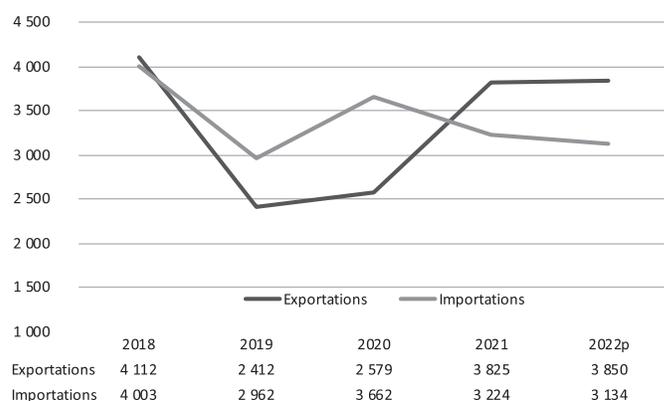
Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Source:
• USDA: Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis

Aux États-Unis, la production de veaux de lait a connu une reprise après une baisse répétée observée au cours des dernières années. Les quelques 140 270 veaux produits en 2022 représentent une augmentation de 2,4 % par rapport à l'an passé.

Figure 4: Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2018 à 2022 en tonnes



Source:
• Statistique Canada

Importations

Les importations de viande de veau du Canada affichent une diminution de 8 % par rapport à 2021 selon les données de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 55 % du volume importé, suivie des États-Unis et des Pays-Bas.

Exportations

À la fin octobre, le niveau des exportations canadiennes était comparable à celui de 2021 avec une légère augmentation de 2,2 %. Les États-Unis reçoivent environ 94 % de nos exportations à l'étranger.

VEAUX DE LAIT

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2022

2.1 PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Développement d'un outil d'évaluation des lésions de la caillette dans le veau de lait

Les ulcères de caillettes chez le veau de lait affectent le bien-être des animaux à des niveaux divers, allant même jusqu'à causer la mort dans les cas les plus sévères. Ils peuvent aussi occasionner une baisse de la performance durant l'élevage et entraîner une perte économique.

Cette étude pilote avait pour objectifs de constater la prévalence des lésions et de déterminer un système de notation de celles-ci par l'observateur. Les résultats des observations sur 76 caillettes ont permis de déterminer une forte proportion de lésions et de classer les cas d'érosion, d'ulcères et de cicatrices selon différents types.

Les résultats obtenus justifient la poursuite d'un deuxième volet de recherche pour en connaître les causes et déterminer des facteurs de régulation qui en réduiront l'incidence.

2.2 PROGRAMME QUALITÉ VEAU VÉRIFIÉ

Le programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veaux Veau vérifié donne aux producteurs un moyen de répondre aux consommateurs qui demandent une preuve de la salubrité des aliments. Il fournit à nos clients l'assurance que le veau produit est de première qualité.

En date du 28 novembre 2022, 71 sites d'élevage de veaux de lait étaient certifiés au programme Veau vérifié. Ces sites produisent 85 % du volume de production de veaux de lait au Québec.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

En 2023, le secteur veau de lait entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants:

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Déposer le rapport final du projet Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd et entreprendre les actions qui seront déterminées avec les partenaires de l'industrie;
- Travailler avec l'Association canadienne du veau et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Poursuivre le travail pour améliorer la qualité des veaux laitiers en collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Déployer l'application mobile RegiVeau;

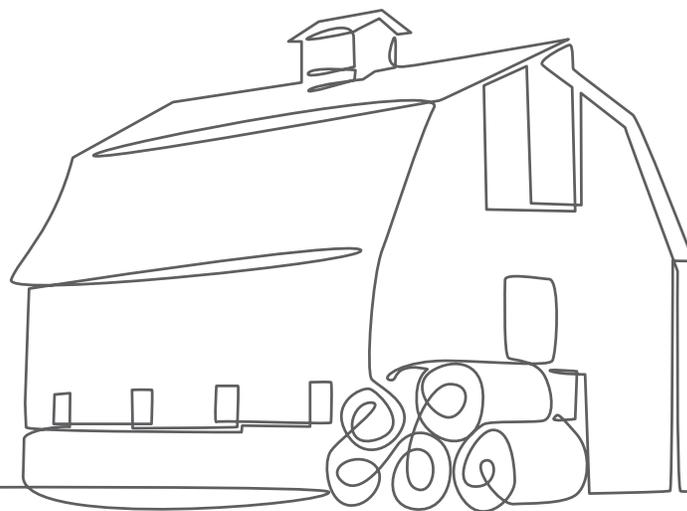
- Assurer le suivi de l'étude sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés;
- Amorcer le deuxième volet du projet sur les lésions de la caillette dans le veau de lait afin d'en déterminer les causes et identifier des éléments de régulation visant à les prévenir;
- Réaliser le plan de promotion 2023.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2022**
 - 2.1 Refonte de la mise en marché
 - 2.2 Réseau d'expertise
 - Webinaire 2022
 - Formation sur la biosécurité
 - Analyse de groupe 2021
 - 2.3 Historiques de production
 - 2.4 Projets en cours et réalisés
 - Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
 - Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
4. **CONSULTATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ AINSI QUE LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ**
 - 4.1 Contribution spéciale pour la production et la mise en marché
 - 4.2 Contribution spéciale pour la promotion et la publicité
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



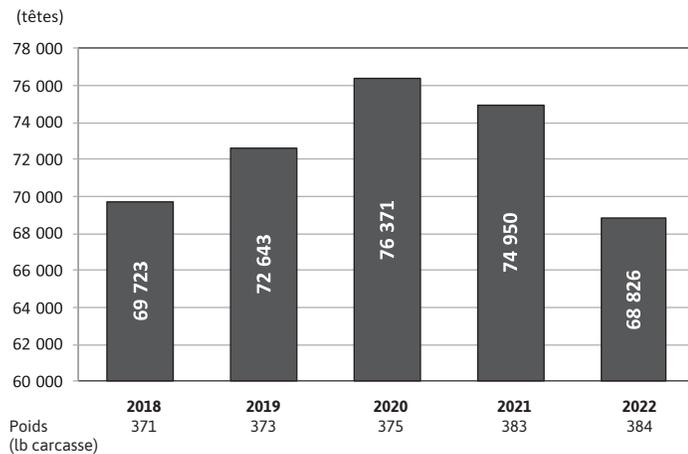
VEAUX DE GRAIN

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a débuté l'année 2022 en force avec des volumes supérieurs à ceux de 2021. Les volumes ont ensuite baissé pour se maintenir en dessous des volumes de l'an passé et des besoins des acheteurs pour le reste de l'année. En raison des faibles volumes anticipés pour la période des fêtes 2022, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime afin d'inciter les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 23 novembre, 30 novembre et 7 décembre 2022.

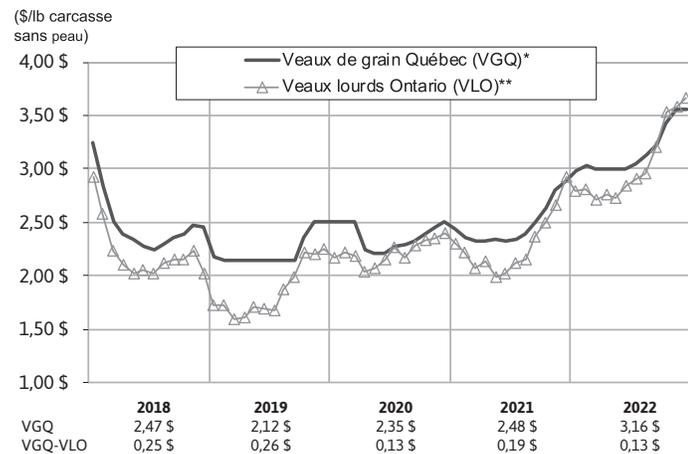
Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec



Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2022, la production de veaux de grain a diminué de 8,15 % par rapport à celle de 2021 pour clôturer à 68 826 veaux. Le poids moyen des carcasses s'établit à 384 lb, soit une hausse de 1 lb par rapport à celui de l'an passé.

Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

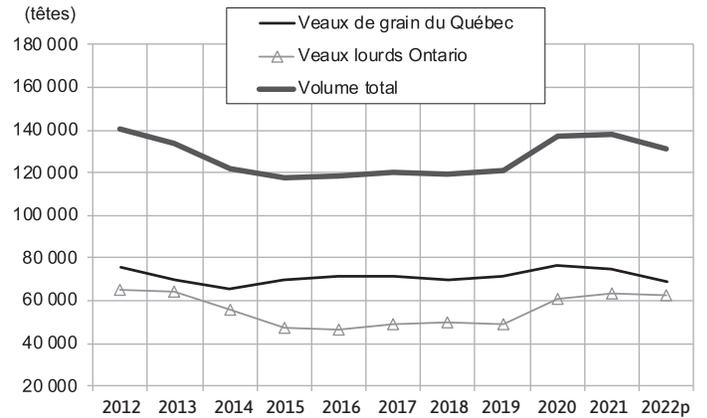


* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2022 tant sur le marché du Québec que celui de l'Ontario. Alors qu'au Québec les prix moyens étaient de 3,16 \$/lb carcasse, en Ontario le prix des ventes à l'encan a été de 3,032 \$/lb. Le prix des ventes directes aux abattoirs a été de 3,22 \$/lb pour une moyenne pondérée de 3,07 \$/lb.

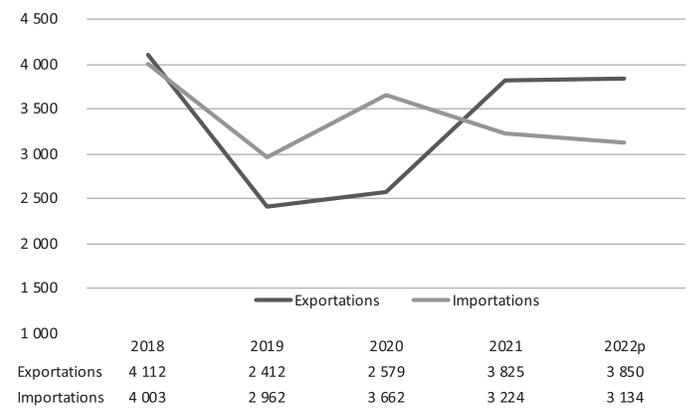
Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec vs Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2022, la production combinée du Québec et de l'Ontario s'est élevée à environ 131 000 veaux, soit une diminution estimée à plus de 5 %.

Figure 4 : Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2015 à 2022 en tonnes



Source:
• Statistique Canada

Importations

Les importations de viande de veau du Canada affichent une diminution de 8 % par rapport à celles de 2021 selon les données de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 55 % du volume importé, suivie des États-Unis et des Pays-Bas.

Exportations

À la fin octobre, le niveau des exportations canadiennes était comparable à celui de 2021 avec une légère augmentation de 2,2 %. Les États-Unis reçoivent environ 94 % de nos exportations à l'étranger.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2022

2.1 Refonte de la mise en marché

À la suite des discussions menées en 2020 et 2021, les acheteurs ont reçu un projet de *Convention de mise en marché des veaux de grain* (Convention) au début de l'année 2022. Au cours de l'été, la Convention a été révisée du point de vue légal et une version finale a été envoyée aux acheteurs en décembre pour être signée, conditionnellement à la mise en place d'un nouveau *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement).

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché consistent à :

- Signer la nouvelle Convention avec les acheteurs;
- Terminer les modifications au Règlement;
- Présenter les principaux points de la Convention et du Règlement en tournée régionale d'information puis tenir une assemblée générale spéciale;
- Déposer la nouvelle Convention et le nouveau Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

2.2 Réseau d'expertise

Webinaire 2022

Afin de remplacer la Journée INPACQ Veaux de grain, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) ont organisé un webinaire traitant de la gestion du risque et de l'achat des grains en période de prix élevés. Avec la hausse des coûts, l'incertitude dans le marché et l'impact des achats de grains sur le coût de production, la formation a suscité beaucoup d'intérêt.

Formation sur la biosécurité

Les PBQ ont organisé une journée de formation à la ferme en septembre traitant de la biosécurité pour améliorer la santé à la ferme et de la manipulation des veaux afin de diminuer les condamnations partielles à l'abattage. Ces sujets étaient d'intérêt autant pour les producteurs de veaux de grain que pour les producteurs de veaux de lait. Cette journée a été rendue possible grâce à une contribution financière gouvernementale dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture.

Analyse de groupe 2021

L'analyse de groupe est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises, réalisée par le groupe VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, permettant aux producteurs de comparer des coûts d'opération grâce à des données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 13 participants ont fait partie de l'analyse de groupe, soit un nombre d'entreprises similaire depuis quelques années.

2.3 Historiques de production

En 2022, trois appels de projets d'allocation d'historiques de veaux de grain supplémentaires ont été annoncés par le CMMVG :

- Un était ouvert aux producteurs déjà en production au printemps, neuf producteurs ont soumis des projets pour un total de 7 770 veaux;
- Un était ouvert à tous et un pour la relève à l'automne, trois projets d'historique de production de 1 000 veaux chacun ont été attribués.

En 2022, neuf projets d'allocation d'historique alloués au cours des trois dernières années ont pris fin. Des 5 044 veaux engagés lors de ces appels de projet, 75 % ont été accordés, soit 3 786 veaux.

2.4 Projets en cours et réalisés

Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin d'attribuer une valeur commerciale et de trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés.

Un nouveau système devrait :

- Améliorer la précision et l'objectivité du classement;
- Assurer un prix juste et prévisible pour les carcasses de veaux;
- Encourager les producteurs à privilégier des pratiques d'élevage favorisant une production de veaux de bonne qualité répondant à la demande des consommateurs.

Le moyen préconisé par l'industrie du veau consiste à l'élaboration d'une réglette de classement. L'utilisation d'une réglette a déjà fait ses preuves dans l'industrie du bœuf où elle a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation.

Au cours de l'année 2022, l'équipe de chercheurs du Centre de recherche et développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de Sherbrooke a procédé à une série de tests sur un échantillon de 300 demi-carcasses de veaux de grain sélectionnées en tenant compte de critères tels la race et le sexe, à l'abattoir de Saint-Germain-de-Grantham, afin de mesurer le rendement en viande.

Les demi-carcasses ont ensuite été expédiées au CRD d'AAC de Lacombe, en Alberta, afin d'effectuer d'autres tests avec de l'équipement exclusif et pour procéder à leur dissection complète. Toutes ces données serviront à établir un modèle qui permettra de fabriquer une réglette pour un usage commercial.

VEAUX DE GRAIN

Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain

La qualité des carcasses étant étroitement liée à leur valeur marchande, toute dépréciation de celles-ci entraîne des pertes économiques pour les producteurs. On évalue que près du tiers des dépréciations serait en lien avec les pratiques de régie préabattage.

Le projet a pour objectif de déterminer les effets des conditions de régie à la ferme, lors du transport et à l'abattoir qui pourraient affecter le bien-être et le stress des veaux ainsi que leur incidence sur la qualité de la viande comme le pH, la rétention en eau et la couleur. Le projet devrait permettre de dégager les pratiques afin de produire une viande de qualité plus uniforme pour les marchés du veau de grain.

- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;
- Analyser les données du projet Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain, divulguer les résultats et former les producteurs;
- Finaliser les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande;
- Entreprendre les travaux réglementaires nécessaires à la mise en place d'un système de classement pancanadien;
- Réaliser le plan de promotion 2023.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

En 2023, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Finaliser le diagnostic et déterminer les actions à réaliser pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Travailler avec l'Association canadienne du veau (CVA) et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Travailler en collaboration avec le secteur bovin de réforme et veau laitier et la CVA afin de trouver des solutions à l'augmentation du nombre de veaux croisés dans les élevages de veaux lourds;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Faire approuver le *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* auprès des producteurs et le déposer à la RMAAQ;

4. CONSULTATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ AINSI QUE LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ

4.1 Contribution spéciale pour la production et la mise en marché

L'analyse des budgets prévisionnels de 2023 à 2027 prévoit des déficits importants. Globalement, les budgets couvrent les mêmes dépenses que les années précédentes, ils sont toutefois touchés par des augmentations récurrentes dues à l'inflation et par des dépenses prévues pour améliorer les systèmes informatiques et rehausser leur sécurité.

Un déficit d'opération est à prévoir pour l'année 2023 et pour les années subséquentes, entraînant une diminution rapide de l'avoir de l'agence, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Budgets prévisionnels sans hausse de contributions					
	2023	2024	2025	2026	2027
Total des revenus	549 379,50 \$	526 213,50 \$	539 213,50 \$	539 213,50 \$	539 213,50 \$
Total des dépenses	711 835,32 \$	738 312,03 \$	766 020,05 \$	795 018,18 \$	825 368,06 \$
Surplus (Déficit)	(162 455,82) \$	(212 098,53) \$	(226 806,55) \$	(255 804,68) \$	(286 154,56) \$
Évolution de l'avoir	297 899,81 \$	85 801,29 \$	(141 005,27) \$	(396 809,95) \$	(682 964,51) \$

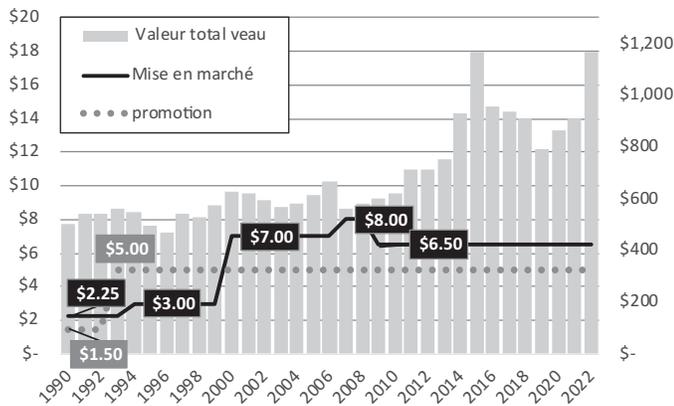
Hypothèse production annuelle: 72 500 en 2023, 75 000 veaux en 2024 et 77 000 les années suivantes

Budgets prévisionnels avec hausse de contributions					
	2023	2024	2025	2026	2027
Total des revenus	549 379,50 \$	751 213,50 \$	770 213,50 \$	770 213,50 \$	770 213,50 \$
Total des dépenses	711 835,32 \$	738 312,03 \$	766 020,05 \$	795 018,18 \$	825 368,06 \$
Surplus (Déficit)	(162 455,82) \$	12 901,47 \$	4 193,45 \$	(24 804,68) \$	(55 154,56) \$
Évolution de l'avoir	297 899,81 \$	310 801,29 \$	314 994,73 \$	290 190,05 \$	235 035,49 \$

Hypothèse production annuelle: 72 500 en 2023, 75 000 veaux en 2024 et 77 000 les années suivantes

Un retour dans le passé de l'agence de vente nous permet également de constater que les frais de mise en marché sont les mêmes depuis 2009, après avoir baissé à 6,50\$/veau.

Contributions de mise en marché et de promotion 1990-2022



Le comité de mise en marché constate que très peu de frais peuvent être réduits sans toucher significativement les services offerts aux producteurs, notamment le développement des marchés, le site extranet, le paiement aux producteurs, les programmes d'assurance qualité et les projets de formation, le tout permettant au secteur de se développer et de demeurer compétitif.

Ainsi, afin de poursuivre le développement du secteur et maintenir les services offerts aux producteurs, le CMMVG recommande d'augmenter la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3\$/veau afin de la fixer à 9,50\$/veau à compter du 1^{er} novembre 2023.

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des veaux de grain à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3\$ par veau de grain mis en marché, applicable à compter du 1^{er} novembre 2023?

4.2 Contribution spéciale pour la promotion et la publicité

L'analyse des budgets de promotion permet de constater qu'avec l'augmentation des coûts, notamment causée par l'inflation au cours des 30 dernières années, la contribution de 5\$ pour la promotion et la publicité ne permet pas à l'agence de maintenir le niveau d'activité nécessaire pour compétitionner avec les autres protéines dans les supermarchés. Ainsi, pour une même enveloppe budgétaire, de moins en moins d'activités de promotion et de publicité peuvent être réalisées d'une année à l'autre.

En 1993, année de l'adoption d'une contribution de 5\$ par veau destinée à la promotion et à la publicité, celle-ci représentait environ 1% de la valeur d'un veau. Pour conserver cette même valeur aujourd'hui il faudrait qu'elle soit de 8,90\$/tête.

Le CMMVG recommande ainsi d'augmenter la contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 1\$/veau mis en marché par an durant les deux prochaines années financières.

Par conséquent, la contribution spéciale par veau mis en marché passerait de 5\$ à 6\$ à compter du 1^{er} novembre 2023 puis de 6\$ à 7\$ à compter du 1^{er} novembre 2024.

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des veaux de grain à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 5\$ à 6\$ par veau mis en marché à compter du 1^{er} novembre 2023 puis de 6\$ à 7\$ à compter du 1^{er} novembre 2024?

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

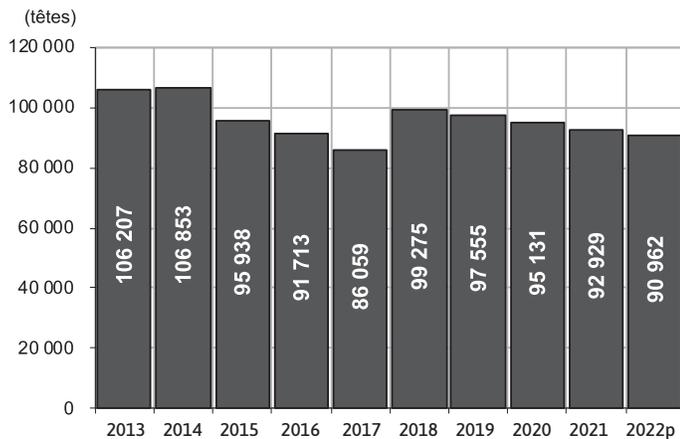
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2022**
 - 2.1 **Réflexion stratégique**
 - 2.2 **Addenda à la Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et des veaux laitiers**
 - 2.3 **Registre des sorties**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
 - 3.1 **Caractérisation du Programme Veau POD**
 - 3.2 **Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons Holstein au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale**
 - 3.3 **Projet de la filière veau**
 - 3.4 **Développement de marchés pour les bovins de réforme**
4. **CONSULTATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés



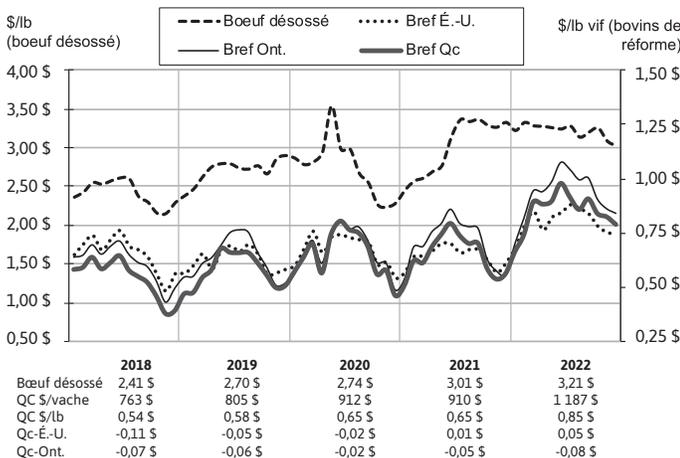
Source:
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 749 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2022.

En 2022, le volume de bovins de réforme mis en marché est en baisse de 2,1 % par rapport à 2021.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada

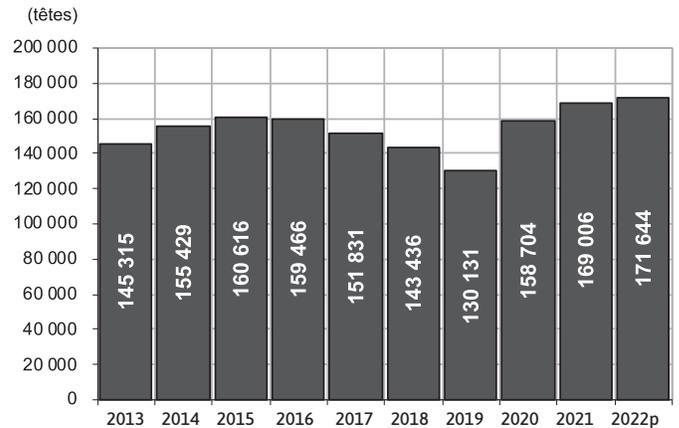


Sources:
• PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bref Qc (\$/lb)
• PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bref Qc (\$/tête)
• Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bref Ont.
• USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bref É.-U.
• Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2022, le prix moyen des bovins de réforme a augmenté à 0,85\$/lb vif alors qu'il était de 0,65\$/lb vif l'année précédente.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 3,21\$/lb en 2022, comparativement à 3,01\$ en 2021.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

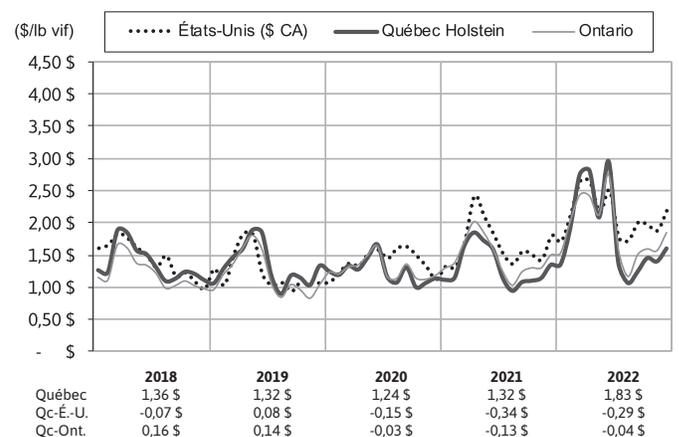
En moyenne, 3 301 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2022.

Pour 2022, le volume total annuel prévu de veaux laitiers mis en marché est de 171 644. Il s'agit d'une hausse de 1,6% par rapport à 2021.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie a atteint 49,8% en 2022.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis

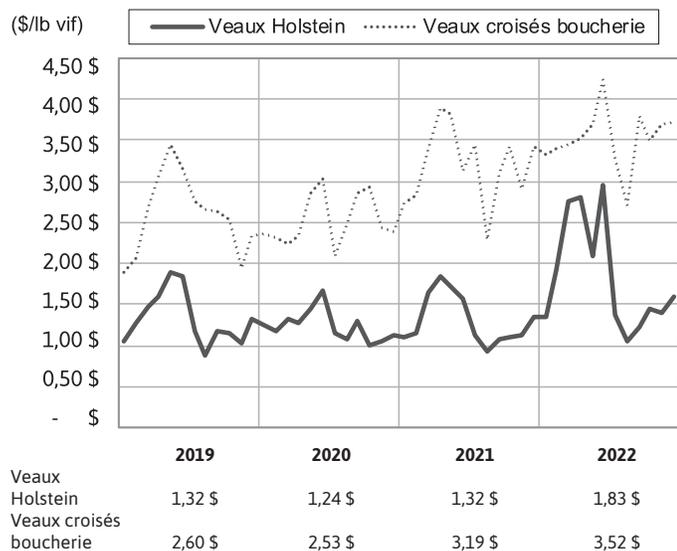


Sources:
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
• OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
• USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint un sommet de 2,89\$/lb vif en avril 2022. Les veaux laitiers ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 1,83\$/lb vif, soit une baisse de 0,12\$/lb vif par rapport à l'année précédente.

Figure 5: Comparaison des prix des veaux laitiers et des veaux croisés boucherie mâles



Source:
 • PBQ: Prix de vente des veaux laitiers et croisés boucherie mâles vendus dans les encans du Québec

En 2022, les bons veaux Holstein se sont vendus 1,83\$/lb vif comparativement à 3,52\$/lb vif pour les bons veaux laitiers croisés boucherie.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIEN EN 2022

2.1 Réflexion stratégique

Dans les dernières années, la hausse de la demande pour du bœuf produit au Québec et la recherche d'une meilleure rétribution du marché ont mené le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) à vouloir investir en promotion. De plus, l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers a été approchée à quelques reprises pour développer des marchés pour la viande provenant des vaches de réforme du Québec. Il semble donc exister de réelles possibilités pour mettre en valeur ce produit sur le marché local ou dans des marchés spécifiques.

Au courant de la dernière année, le secteur bovin de réforme a mené une réflexion stratégique pour le développement de marchés des bovins de réforme. Le CMMBR a fait appel à un cabinet-conseil en stratégie et marketing qui se spécialise dans le secteur agroalimentaire québécois.

Le mandat était de statuer sur une stratégie qui répondait favorablement aux enjeux de commercialisation suivants:

- Valorisation de la viande de bovins de réforme du Québec;
- Valorisation du travail et de la contribution des producteurs de bovins du Québec pour la société québécoise;
- Création d'un organe de communication collective;
- Obtention d'une meilleure stabilité (prix et demande) pour de la vache de réforme;
- Amélioration du rapport de force dans les négociations des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) vis-à-vis d'éventuels partenaires et distributeurs;
- Substitution de viande bovine importée sur le marché québécois.

Les recommandations du cabinet-conseil étaient les suivantes:

- La création d'une marque collective;
- La création d'une stratégie globale d'image de marque;
- Le développement de la notoriété de marque collective à travers l'implantation d'activités de promotion sur le lieu de vente, d'outils de référencement numérique ainsi que le développement du canal numérique propriétaire (site Web, Facebook, Instagram, etc.);
- Le développement de l'équité de la marque collective à travers une offre de service associée pertinente et créatrice de valeur aux yeux du segment de la clientèle;
- La mise en place d'un financement pour réaliser des activités de promotion et de publicité.

2.2 Addenda à la convention aux fins de la vente de bovins de réforme et des veaux laitiers

Le CMMBR a unanimement accepté l'addenda à la *Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers* négocié avec les deux associations d'encans.

L'entente est d'une durée de trois ans et porte principalement sur les points suivants:

- Élaboration d'un protocole de biosécurité pour chaque encan;
- Affichage des informations sur les panneaux dans les arènes de vente;
- Rajustement des frais de service.

2.3 Registre des sorties

Les PBQ, en collaboration avec les différents encans du Québec, ont produit des registres permettant aux transporteurs de se conformer à la partie XII (Transport des animaux) du *Règlement sur la santé des animaux* selon laquelle ils sont tenus d'y consigner les renseignements suivants:

- Les nom et adresse de l'expéditeur, du destinataire et du conducteur du véhicule qui transporte les animaux;
- Le numéro d'identification ou d'immatriculation du véhicule;
- La superficie, en mètres ou en pieds carrés, de l'espace dont disposent les animaux à l'intérieur du véhicule;
- Les date, heure et lieu où le véhicule a été nettoyé et désinfecté la dernière fois;

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

- Les date, heure et lieu où les animaux sont embarqués;
- Le nombre d'animaux ainsi que leur description et leur poids;
- Les date et heure où les animaux ont été, la dernière fois avant l'embarquement, alimentés, abreuvés et mis au repos.

Les producteurs qui souhaitent consigner ces informations par écrit pourront également utiliser ce document comme registre des sorties. Les transporteurs et les producteurs peuvent en demander une copie auprès des encans. C'est un excellent moyen pour les producteurs de transmettre les informations nécessaires aux encans et à leur transporteur.

Pour en savoir plus sur le transport sans cruauté et le bien-être des animaux, visitez le www.inspection.gc.ca/sanscruaute.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

3.1 Caractérisation du Programme veau POD

L'amélioration du bien-être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur et cela passe par la valorisation des bonnes pratiques de soins des veaux laitiers à la ferme laitière. En ce sens, un projet visant à établir les critères de développement d'un programme de certification des fermes laitières appliquant les meilleures pratiques en matière de soins des veaux laitiers a débuté en 2022.

Le projet réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a reçu une aide financière du Programme de développement sectoriel (PDS), en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. L'objectif final du secteur est la mise en place d'une certification des entreprises laitières qui adoptent de bonnes pratiques afin d'assurer la valorisation des veaux issus de ces fermes lors de leur commercialisation dans les encans du Québec.

Les chercheurs ont analysé les données fournies par les PBQ afin d'identifier les producteurs de lait les plus performants au Québec. Ces derniers ont été sondés sur leur gestion des soins donnés aux veaux laitiers. Les producteurs répondant aux critères de sélection ont été contactés par les étudiants stagiaires de l'Université de Montréal afin d'inclure les meilleures pratiques dans le cahier des charges de la certification du Programme Veau POD.

3.2 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons Holstein au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale

Ce projet vise à documenter les performances d'élevage des bouvillons Holstein dans le contexte commercial québécois. Il servira à valider les informations obtenues lors de la rédaction de la revue de littérature et de l'analyse technico-économique. L'objectif est de déterminer si

une gestion d'élevage adaptée permet de valoriser les veaux laitiers mâles en bouvillons et d'atteindre des performances de croissance permettant la rentabilité de la production au Québec.

En raison de l'évolution des marchés, 1 000 bouvillons Holstein et 500 bouvillons Angus-Holstein ont été suivis tout au long de leur engraissement. Les résultats de ce projet seront disponibles sous forme de capsules vidéo, d'un guide d'information et de webinaires. Ce projet est financé par l'entremise du PDS, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. Les résultats sont attendus en juin 2023.

3.3 Projet de la filière veau

Les différents secteurs de la filière veau travaillent en collaboration sur un projet visant l'amélioration de l'offre de veaux croisés destinés à l'engraissement en veaux lourds.

Le projet comporte trois volets :

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie. Ce volet a pour but d'acquérir des connaissances sur les différents croisements utilisés et leurs caractéristiques;
- Identifier les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse brune. Ce volet porte sur la valorisation des veaux laitiers moins bien adaptés à l'engraissement en déterminant des croisements qui répondront aux besoins des secteurs veau de grain et veau de lait;
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le croisement des veaux. Ce volet tend à mieux connaître le phénomène de dépôt de gras dorsal sur différents types de veau afin de répondre à la problématique de dépôt de gras soulevée par la filière.

Certains de ces projets nécessiteront la participation de producteurs lors de la collecte de données au sein des fermes de veaux de lait ou de veaux de grain. Il pourrait être demandé aux producteurs de lait de fournir les informations relatives aux taureaux utilisés. Ce projet fait suite à la réalisation d'un guide, d'une capsule vidéo et d'un webinaire visant à informer et outiller les producteurs sur l'utilisation de la semence de taureaux de boucherie dans les troupeaux laitiers disponibles sur le site internet des PBQ (<http://bovin.qc.ca/la-production/bovin-de-reforme-et-veau-laitier/publications/>).

3.4 Développement de marchés pour les bovins de réforme

Le secteur a pris la décision d'augmenter les actions à mener pour le développement de marchés pour les bovins de réforme. La réflexion stratégique entreprise par le CMMBR a permis de déterminer les orientations à prendre pour la prochaine année. Tout d'abord, la mise en place d'une contribution spéciale permettrait la réalisation d'activités de promotion et de publicité.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Les sommes amassées permettraient de financer entre autres le développement de la stratégie de communication promotionnelle du secteur et le déploiement de celle-ci. C'est pourquoi, cette année, le secteur est en consultation sur la création d'un fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme.

4. CONSULTATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DES BOVINS DE RÉFORME

À la suite des travaux sur la réflexion stratégique réalisée par les représentants du secteur bovin de réforme, le CMMBR souhaite consulter les producteurs dans le but de mettre en place une contribution spéciale permettant de financer des actions en promotion. Ces actions viseront à développer et appliquer une stratégie de communication comportant différentes activités promotionnelles ciblant les consommateurs. De plus, l'engouement pour l'achat local et le positionnement du produit sont des opportunités permettant la création d'une image de marque.

L'utilisation d'une image de marque appuierait positivement les initiatives de valorisation du bœuf des producteurs du secteur bovin de réforme du Québec. La mise en place d'une stratégie de promotion requiert la création de contenu promotionnel et le placement publicitaire sur différentes plateformes. Toutes ces actions nécessitent un financement spécifique.

Il faut noter que les PBQ disposent de plusieurs forces pouvant être utilisées afin de développer le marché de la viande de bovin de réforme. Parmi celles-ci : l'organisation représente l'ensemble des producteurs et elle a la capacité de mettre en place un processus permettant de valider la traçabilité de la ferme jusqu'à l'abattoir.

Actuellement, le secteur bovin de réforme ne dispose pas d'un fonds permettant de financer des activités de promotion ou de publicité. La réalisation des activités de promotion et de publicité par le secteur nécessite donc la mise en place d'une contribution spéciale.

Voici quelques exemples d'activités pouvant être éventuellement financées par le fonds :

- La publicité auprès de différents médias (Web, imprimés, etc.);
- Les frais liés aux consultants pour le développement de livrets de recettes;
- La promotion par des ambassadeurs en épicerie;
- La production de matériel promotionnel pour les comptoirs de viande.

La proposition du CMMBR est de mettre en place une contribution pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme de 3 \$ par bovin de réforme, ce qui représenterait une somme estimée d'environ 300 000 \$ par année sur une base de 100 000 bovins de réforme commercialisés.

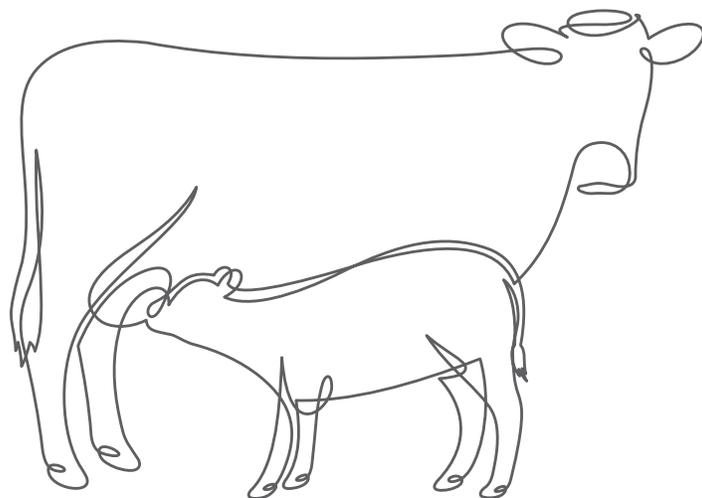
Appuyez-vous la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers pour l'ajout au Règlement sur les contributions des producteurs de bovins d'une contribution spéciale pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme de 3 \$ par bovin de réforme mis en marché à partir du 1^{er} novembre 2023?

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



Williams

AVOCATS & CONSEILS

NOTRE EXPERTISE CONSACRÉE À L'ATTEINTE DE VOS OBJECTIFS



NOS AVOCATS

- ▶ Nathan Williams
- ▶ Claude Savoie
- ▶ Marie Frédérique Des Parois
- ▶ Philippe Poulette
- ▶ Claude Lapierre

NOTRE EXPERTISE

- ▶ Droit agricole
- ▶ Droit environnemental
- ▶ Droit municipal
- ▶ Protection de renseignements personnels
- ▶ Éthique et conformité

WAVOCATS.CA



Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2
Tél.: 450 679-0530 • pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca